

L'opposition au Lac Meech croît substantiellement, selon Gallup

L'opposition à l'Accord du lac Meech a augmenté de 13 points de pourcentage en cinq mois, à travers le pays.

Le sondage effectué en janvier dernier par l'Institut Gallup révélait que 18 p. cent des Canadiens affirmaient que l'entente constitutionnelle, dans son ensemble, ne serait pas une bonne chose pour le Canada. Aujourd'hui, le nombre des opposants s'établit à 31 p. cent. En avril 88, 25 p. cent des personnes interrogées jugeaient que l'Accord du lac Meech serait préjudiciable à l'avenir du pays.

Par ailleurs, si on compare les chiffres d'aujourd'hui avec ceux de janvier, on constate, paradoxalement, que les appuis à l'Accord demeurent stables. Il y a cinq mois, 51 p. cent des répondants estimaient que l'entente était bonne pour le pays, alors que ce chiffre est actuellement de 50 p. cent.

On note toutefois une évolution mar-

quée du nombre de ceux qui sont incapables de se prononcer sur ce pacte constitutionnel. En janvier, 52 p. cent s'estimaient incapables de dire si l'accord pourrait avoir un impact positif, alors que ce nombre n'est plus aujourd'hui que de 40 p. cent. Cette évolution du jugement des Canadiens peut signifier que les indécis qui se prononcent enfin sur cette question croient en très grande majorité que l'accord ne servira pas les meilleurs intérêts du pays.

Une analyse du sondage, région par région, démontre que ce n'est qu'au Québec que la population croit en majorité que l'entente serait bénéfique pour le pays. Quelque 44 p. cent des Québécois y sont favorables tandis que seulement 16 p. cent la jugent préjudiciable.

En Ontario, 30 p. cent des personnes interrogées sont favorables à l'accord, alors que ce nombre tombe à 25 p. cent dans les Prairies, à 15 p. cent en Colombie-Britannique et à 14 p. cent dans les Maritimes.

Vingt-quatre p. cent de ceux qui ont l'anglais pour langue maternelle croient

que l'accord aurait un impact positif, tandis que 39 p. cent des francophones sont du même avis.

Un partage des réponses tenant compte des préférences politiques révèle par contre qu'une pluralité de progressistes-conservateurs, soit 41 p. cent, jugent l'accord bénéfique pour le pays, tandis que 27 p. cent d'entre eux le jugent préjudiciable. Les néo-démocrates, pour leur part, ne favorisent l'accord que dans 19 p. cent des cas, tandis que 34 p. cent le dénoncent.

Chez les libéraux, on est très divisé sur la question. Pas moins de 33 p. cent de ceux-ci sont favorables à l'accord alors que 32 p. cent le jugent contraire au bien du pays. On relève 35 p. cent d'indécis.

En janvier dernier, 28 p. cent des libéraux favorisaient l'accord et 24 p. cent le rejetait.

L'accord ayant été entériné par le Parlement, la position officielle du Parti libéral à ce sujet ne revêt aucune importance quant à son éventuelle application. Il est toutefois crucial en ce qu'il

pourrait animer en profondeur la campagne au leadership du parti qui opposera très probablement des candidats ayant des vues très divergentes sur la question. Or, le diagnostic populaire de Gallup permet de souligner que les Canadiens qui s'identifient au Parti libéral sont partagés presque à parts égales sur la question.

D'autre part, on constate que la population canadienne est divisée au sujet de la clause de l'accord reconnaissant que le Québec forme une « société distincte ». Trente-huit p. cent de la population approuve l'idée alors que 44 p. cent la dénonce et que 18 p. cent ne peut exprimer une opinion.

En janvier dernier, 36 p. cent des Canadiens approuvaient la notion de « société distincte » tandis que ce pourcentage était de 35 en 88 et de 38 en 87.

Une distinction, à ce chapitre, est à établir entre francophones et anglophones: 59 p. cent des premiers sont d'accord avec l'entente contre seulement 30 p. cent des seconds.

Régionalement, 59 p. cent des Québécois sont favorables à la notion de « société distincte », contre 33 p. cent en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, 28 p. cent dans les Prairies et 22 p. cent en Colombie-Britannique. Chez les conservateurs, on est 46 p. cent à approuver cette distinction contre 44 p. cent qui la désapprouvent.

Malgré toute la publicité faite autour de la question, pas moins de 57 p. cent des Canadiens interrogés reconnaissent connaître très peu ou pas du tout les modalités de l'Accord. Il s'agit certes d'une amélioration sur janvier dernier alors que 69 p. cent des répondants étaient ignorants à ce sujet. Par contre, 8 p. cent des Canadiens disent être parfaitement familiarisés avec l'accord tandis que 31 p. cent jugent connaître assez bien le projet de réforme.

Les résultats de ce sondage sont tirés d'entrevues personnelles réalisées auprès de 1 029 Canadiens, entre le 7 et le 10 juin dernier, échantillonnage donnant des résultats précis à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20.

Les obstétriciens s'opposent au projet

Soulagés que le projet de loi sur l'intégration des sages-femmes soit bloqué pour un certain temps, les membres de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec considèrent qu'il serait « irréaliste et inutile » pour le gouvernement d'investir \$5 millions pour la réalisation de projets expérimentaux dans les CLSC et les centres hospitaliers.

Dans un communiqué de presse, l'association affirme que seule une minorité de femmes demandent que leur accouchement soit pratiqué par des sages-femmes. Pour cette raison, elle suggère au ministre de la Santé et des Services sociaux de consacrer des fonds pour améliorer les ressources existantes dans les services de périnatalité.

À l'issue de leur assemblée générale annuelle, les membres de l'association se sont prononcés à l'unanimité contre la politique de Mme Lavoie-Roux. De plus, ils affirment que les femmes ont été mal renseignées durant la campagne de sensibilisation en faveur des sages-femmes. Ils se proposent de mener leur propre campagne d'information dans les prochaines semaines.



La ministre Thérèse Lavoie-Roux a déposé hier, à l'Assemblée nationale, son projet de loi visant à reconnaître, à titre expérimental et dans le cadre d'expériences-pilotes, la pratique des sages-femmes au Québec.

Le projet de loi sur les sages-femmes est vu comme une « manoeuvre électoraliste »

SUZANNE DANSEREAU de la Presse Canadienne QUÉBEC

En toute dernière minute, avant d'ajourner la session parlementaire, le gouvernement a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à reconnaître, à titre expérimental et dans le cadre d'expériences-pilotes, la pratique des sages-femmes au Québec.

Il a également annoncé qu'il tiendrait une commission parlementaire sur le projet de loi en août prochain, afin d'entendre le point de vue de tous les intéressés dans ce dossier.

Tel que déposé, le projet de loi légalise la pratique des sages-femmes faite dans le cadre d'expériences-pilotes dans les hôpitaux. On limite à huit le nombre de projets. Le projet de loi crée également certaines structures — comité de sages-femmes, service de maternité — parallèles aux structures médicales existantes.

La ministre responsable Thérèse

Lavoie-Roux prévoit l'adoption du projet de loi pour l'automne prochain.

Manoeuvre électoraliste L'opposition péquiste a réagi en disant que ce projet de loi n'était que « de la frime », et qu'on n'y donnera pas suite à cause des élections prévues pour cet automne.

Le leader de l'opposition, François Gendron, a signalé que l'opposition aurait été prête à faire passer cette loi à la vapeur, pendant cette session, si le gouvernement le lui avait demandé. Le fait qu'on ne soit pas disposé à la faire passer démontre qu'il n'y a pas de véritable volonté politique et que l'exercice n'est qu'une « grossière manoeuvre électoraliste », selon M. Gendron.

Un monstre mort-né La réaction la plus vive est cependant venue du président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, qui s'est rendu à Québec hier expressément pour prendre connaissance

du projet de loi et pour faire connaître ses commentaires aux médias.

Dans un langage coloré, M. Roy a déclaré: « C'est un monstre mort-né que ce projet de loi. La ministre a accouché d'un bébé prématuré qui va avorter ».

Le président de la Corporation croit que le projet de loi est « improvisé » et qu'il ne sera jamais accepté par les médecins, ni par les hôpitaux.

Il déplore que Mme Lavoie-Roux n'ait pas consulté la Corporation, les hôpitaux ou les médecins. C'est une grave erreur, croit-il, parce que « tous les médecins et les hôpitaux vont le boycotter. Je ne lance pas de mot d'ordre mais je prévois un boycottage général ».

À l'instar de l'opposition, le Dr Roy croit que le projet de loi n'est rien qu'une tactique électoraliste: « Le gouvernement pense que cela va lui rapporter plus de votes qu'il va en perdre. Il fait un mauvais calcul ».

« Je ne croyais pas que la ministre était aussi stupide que cela », a-t-il ajouté.

Plamondon réclame la démission de Fortier

Presses Canadienne OTTAWA

Le député conservateur Louis Plamondon a réclamer hier la démission du ministre aux langues officielles d'Iberville Fortier, auquel il reproche d'avoir fait des déclarations « stupides et absurdes ».

Dans une sortie virulente contre M. Fortier — qui comparait devant le comité parlementaire sur les langues officielles —, M. Plamondon a déclaré qu'il n'avait « ni la compétence ni les qualités » pour remplir ses fonctions.

Le député de Richelieu trouve « aberrant » que M. Fortier ose encore se livrer à des comparaisons entre la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones du Canada anglais. Il y voit une insupportable « complaisance philosophique ».

M. Plamondon a aussi ouvert le feu sur le commissaire pour avoir fait état de « l'humiliation » des Anglo-Québécois dans son rapport de 1988, une affaire qui avait pris les proportions d'une controverse nationale à l'époque et que M. Fortier ne parviendra probablement jamais à faire tout à fait oublier.

Étonné, M. Fortier a qualifié d'injuste l'attaque lancée contre lui par M. Plamondon et soutenu n'avoir aucune intention d'abandonner son poste.

Il a en outre nié se livrer à « d'insoutenables comparaisons » entre les minorités anglophones et francophones, renvoyant M. Plamondon à la préface de son dernier rapport, dans laquelle il fait clairement état de l'asymétrie des situations que vivent les minorités de langues officielles d'une région à l'autre du pays.

Phil Edmonston lorgne la succession de Broadbent

GILLES GAUTHIER du bureau de La Presse OTTAWA

Phil Edmonston n'exclut pas la possibilité de se porter candidat à la direction du NPD fédéral s'il est élu député de Chambly.

M. Edmonston n'exigera pas par ailleurs que le futur chef du NPD approuve l'entente constitutionnelle du lac Meech. Ce ne sera pas une condition sine qua non à son appartenance au groupe des députés du NPD à Ottawa s'il en devient membre, a-t-il admis hier après avoir rencontré les députés de cette formation.

Il a confirmé qu'il serait candidat à l'assemblée de mise en candidature du NPD dans Chambly, qui se tiendra le 26 août, après avoir réglé hier son contentieux avec l'organisation centrale du parti, qui voulait selon lui avoir la main haute sur l'organisation de sa campagne. « Leur affection était en train de nous asphyxier », explique-t-il, ajoutant que ce seront les néo-démocrates du comté qui prendront les décisions finales.

Il admet qu'il n'a sans doute pas réussi à convaincre les députés néo-démocrates qui rejettent l'accord constitutionnel, notamment les candidats avoués à la direction. « Je leur ai dit que s'ils sont sincères



Phil Edmonston

pas leur opposition, je ne leur demande pas de changer d'opinion pour me faire élire mais qu'ils doivent savoir qu'une grande majorité au Québec considère que Meech est essentiel ».

Il est évident, concède-t-il, que si le parti

retire son appui à l'accord constitutionnel après avoir choisi son nouveau chef, « j'aurai de la difficulté avec ceux qui sont très nationalistes et qui considèrent que l'appui à l'entente est essentiel pour leur député ».

Au sujet de la succession d'Ed Broadbent, M. Edmonston, explique qu'il attend de voir s'il sera élu et quels seront les autres candidats.

Le congrès à la direction aura lieu à Winnipeg à la fin de novembre et l'élection partielle dans Chambly devra avoir lieu avant s'il veut espérer être sur les rangs. Le premier ministre doit déclencher la partielle dans les six mois qui suivent la démission, le 31 mai dernier, de l'ex-député conservateur Richard Grisé, mais il n'y a pas de limite de temps pour la tenue de l'élection proprement dite par la suite.

Selon M. Edmonston, les candidats à la succession devraient être députés et parfaitement bilingues. « Un cours de six semaines chez Berlitz ne suffit pas », ajoute-t-il. « S'il y a un candidat qui représente l'éventail de la population canadienne, y compris celle du Québec, je l'appuierai et ne me présenterai pas », poursuit-il.

Il se dit confiant de l'emporter dans Chambly « avec ou sans Meech » parce que, soutient-il, les individus et les dos-

Zonage: le PQ révèle d'autres cas de favoritisme présumé

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

Faisant état de deux cas additionnels de favoritisme présumé dans le commerce et les changements de zonage de terrains de la région de Montréal, l'opposition péquiste a une fois encore réclamé du gouvernement une véritable enquête sur des décisions de la Commission de protection du territoire agricole.

Déclarant qu'il n'y avait rien dans les propos et les révélations du whip en chef de l'opposition, Jacques Brassard, depuis trois semaines, qui puisse démontrer que des actes criminels aient été commis, le ministre de la Justice, Gil Remillard, a indiqué qu'on s'en tiendrait à la vérification des titres de propriété demandée par le premier ministre.

Le ministre a soutenu à l'Assemblée nationale qu'une analyse réalisée par son ministère qui l'avait amené à cette conclusion.

Les nouveaux cas soulevés impliquent des décisions de la CPTAQ pour modifier le zonage de terrains situés dans les zones vertes de Saint-Laurent et, encore, de Laval.

Selon le député Brassard, un terrain de 1 840 000 pieds carrés, propriété de la firme Gorthard, appartenant comme Monit International à l'homme d'affaires montréalais Alex Kotler, a été promptement exclu du territoire agricole de Laval, malgré des études d'experts. Ces études établissaient que cette étendue de terre avait une vocation agricole importante.

L'autre cas concerne un terrain de Saint-Laurent, dans la circonscription du premier ministre Bourassa, où, juste avant la décision du conseil municipal de constituer une réserve foncière pour l'aménagement d'un parc voué à la haute technologie, le 14 juillet 1988, la compagnie Belcourt a acquis des terrains de cette zone pour la somme de \$9,5 millions.

Ces lots auraient été soustraits de la zone au dernier moment, à l'insu des membres du conseil municipal. Ce cas a été soulevé par le député de Jonquière, Francis Dufour, qui suivait déjà avec assiduité le dossier de la ville de Saint-Lau-

rent. Selon lui, le gouvernement du Québec aurait négligé de donner suite à une décision du conseil de réintroduire les terrains mentionnés dans la réserve foncière.

Le ministre des Affaires municipales, Pierre Paradis, s'est engagé à vérifier le dossier soumis par le député Dufour.

Quant au nouveau cas de Laval, le ministre de la Justice a assuré qu'il serait soumis aux fonctionnaires de son ministère.

Le député Brassard a transmis au ministre Remillard, hier, tous les documents qu'il avait déposés à l'Assemblée nationale, en réponse à l'invitation que lui faisait le ministre, depuis quelque temps, de lui faire savoir s'il détenait des éléments nouveaux. M. Remillard a déclaré qu'on vérifierait s'il n'y aurait pas, dans ces documents, des éléments additionnels qui justifieraient qu'on passe à une autre étape, peut-être celle de l'enquête judiciaire.

M. Remillard a semblé quelque peu ennuyé devant les journalistes qui lui demandaient comment un cas soulevé par le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, faisant état de ventes de terrains par appels d'offres, mais dont les trois soumissionnaires avaient la même adresse, à Montréal, au temps du pouvoir péquiste, faisait l'objet d'une enquête du ministère et non pas les cas soulevés par le député Brassard, sous l'administration libérale.

Le traitement est exactement le même. D'une part, le ministère étudie les documents transmis par le ministre des Transports, d'autre part, je reçois, aujourd'hui même, les documents qui me viennent de M. Brassard. Nous allons les étudier exactement de la même manière. Quand le ministre de la Justice reçoit des documents, il les envoie à un sous-procureur général, qui les fait étudier. Ce sont les avocats du ministère, qui décident si d'autres étapes doivent être franchies, a expliqué le ministre.

Cependant, ces documents, exception faite des deux nouveaux cas soumis hier, avaient tous été déposés à l'Assemblée nationale à différents moments, ces dernières semaines.

siers locaux sont les éléments les plus importants d'une partielle.

« En tant qu'anglophone du Québec, a-t-il expliqué aux journalistes de l'autre langue officielle, je n'appartiens pas à une espèce en voie de disparition. Il y a beaucoup d'anglophones au Québec qui sont d'accord avec Meech et les lois linguistiques ».

Clifford Lincoln comme adversaire libéral? « Ce serait un opposant valable mais, ayant été moi-même évacué à cause des BPC de Saint-Basile, je sais que son travail à titre de ministre de l'Environnement n'a pas été à la hauteur. De plus, il n'a pas autant de liens que moi avec le comté ».

Il a notamment obtenu hier des néo-démocrates, dit-il par ailleurs, que des députés s'occupent des dossiers de la population du comté tels les questions d'assurance-chômage, de pensions ou de subventions, pour lesquels un bureau a été ouvert dans Chambly avant-hier. Il s'agira des deux anglophones les plus bilingues, Lorne Nystrom, député de Saskatchewan, résident du Québec et candidat probable à la direction et de Svend Robinson, ainsi que de Cid Samson, franco-ontarien.

Le NPD posera par ailleurs en Chambre des questions intéressantes Chambly, concernant notamment l'environnement, les trains de banlieue et l'ex-député Grisé.

De la Ligue des pamphlemousses à la Série mondiale...

Tous ceux qui ont regardé les dernières séries éliminatoires de hockey sont tombés d'accord sur un point: c'était trop long. Même les fanatiques partisans du Canadien ont trouvé ces séries interminables.



Des matchs hors-concours à la dernière partie de la série finale, avec une saison de 80 parties entre les deux, c'est vraiment trop pour le commun des mortels. Et l'équipe qui prend les devants au début n'est pas du tout sûre de finir en tête.

Même chose au baseball: depuis la Ligue des pamphlemousses à la Série mondiale, il y a tout un été. Et être premier en avril en Floride est loin de garantir la victoire en octobre!

Tout cela pour vous amener à la politique et dire que les déclarations que peuvent faire les candidats officiels ou officieux à la succession de John Turner, de même que les sondages, ne signifient pas grand-chose. Sauf le danger d'écoeurer — le mot n'est pas trop fort — les Canadiens de la politique fédérale en général et du Parti libéral du Canada en particulier.

Cinquante-trois semaines de campagne au leadership, il faut le faire! comme on dit. Même les Américains, avec leur longue litanie de primaries, n'en font pas autant.

Le président du Parti libéral du Canada, Michel Robert, re-

connait le risque que comporte une année de campagne au leadership. Aussi souhaite-t-il une lutte d'idées plutôt que de personnalités de manière à permettre aux libéraux, espère-t-il, de regagner la confiance des Canadiens.

Soit. Mais pour que cela soit possible, il faudrait que les aspirants à la direction du parti cessent de se balader d'un coin à l'autre du pays pour répéter des platitudes. Il faudrait qu'ils descendent des tribunes, se trouvent un lieu de retraite et, avec leurs conseillers, cherchent les réponses à certaines questions fondamentales sur lesquelles — et c'est le moins qu'on puisse dire — le parti ne s'entend pas.

Il y a bien sûr l'avenir constitutionnel du pays et du lac Meech ou, si l'on préfère, le concept de la reconnaissance d'un statut de société distincte pour le Québec. Principe reconnu par le chef démissionnaire John Turner et la majorité de son caucus mais mis en brèche par les premiers ministres libéraux de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick et le chef de l'opposition du Manitoba.

Est-il besoin de rappeler que dans ces provinces, on est «rouge au provincial et rouge au fédéral»? Et que Jean Chrétien, le gagnant de la «Ligue des pamphlemousses» en ce début de campagne, est également contre l'accord, alors que Paul Martin ne se gêne pas pour déclarer qu'il s'agit d'une conception «dépassée» du Canada?

Mais il n'y a pas que la question constitutionnelle qui divise les libéraux. Qu'en est-il de leur position sur le libre-échange? Paul Martin a déclaré qu'il fallait tourner la page. Le premier ministre libéral ontarien David Peterson aussi. Mais Herb Gray a semoncé M. Martin, disant que l'opposition de son parti à l'accord n'a pas été modifiée. Qui dit vrai? Qui dit faux? Ou se situent les libéraux sur cette question?

Puis il y a la question du déficit et du maintien intégral de l'universalité des programmes sociaux. Michel Robert a déclaré à Montebello en avril que le Canada n'a plus suffisamment de ressources, que le débat de l'universalité est dépassé, qu'il faut repenser les programmes sociaux et que les libéraux doivent s'ajuster à la réalité des années 90. Ce qui est, bien sûr, étranger à la politique d'un Jean-Claude Malépart qui part en guerre contre quiconque ose remettre en cause les principes mêmes de l'universalité.

M. Robert parle de tenir entre quatre et six grands débats régionaux à travers le pays durant l'année qui vient. L'idéal serait que ces débats obligent chacun des candidats à se situer face aux défis économiques, sociaux et constitutionnels du Canada de demain. Pour ce faire, ils auraient intérêt à bien s'y préparer et à se taire entre-temps.

Sinon, le peuple finira par se lasser.

Pierre VENNAT

La taxe cachée

Les membres de la Chambre des communes se sont lancés dans un autre débat oiseux dont ils semblent avoir le secret. Avec toute l'indignation dont ils sont capables, ils ont dénoncé le fait que la nouvelle taxe de vente fédérale sera invisible. Ils ont du même souffle dénoncé Michael Wilson qui, par cette décision, ne respecte pas l'une de ses promesses.



Le débat sur les aspects néfastes d'une taxe invisible se pose avec le système de taxation actuel, mais dans le cas de la nouvelle taxe, cela devient carrément un faux problème.

À l'heure actuelle, les consommateurs doivent payer deux taxes sur les produits qu'ils achètent. La taxe provinciale est visible, parce qu'elle est ajoutée à part sur la facture; la taxe fédérale, elle, perçue auprès du manufacturier, est invisible, c'est-à-dire qu'elle est intégrée au prix affiché du produit.

Le consommateur ne peut pas savoir quel est le montant de cette taxe parce qu'elle varie d'un produit à l'autre. Comme on taxe le manufacturier, le montant réel payé par le consommateur dépendra beaucoup de la différence entre le prix de gros et le prix de vente. Par ailleurs, les produits importés ne sont pas imposés de la même façon. C'est ainsi que, par exemple, dans le cas de cinq vélos de marques différentes, vendus au même prix, la taxe fédérale cachée ne sera pas la même. Il n'y a donc pas moyen de s'y retrouver.

Avec la nouvelle taxe de vente, tous les produits et services, sauf l'alimentation, seront taxés par Ottawa au taux de 9 pour cent. Il n'y a donc ni problème, ni surprise, puisque le consommateur saura à tout coup qu'il paie 9 pour cent de taxe sur son achat.

Malgré cela, M. Wilson aurait préféré une taxe visible et l'a même promis. Mais s'il n'a pu tenir sa promesse, ce n'est pas de sa faute. Les provinces ont refusé d'adopter son régime fiscal et seules les provinces peuvent forcer les commerçants à présenter séparément la taxe et le prix du produit.

C'est sans doute mieux comme cela. Une taxe intégrée et invisible est plus honnête parce que le prix affiché ou celui que l'on retrouve dans la publicité est exactement celui que les consommateurs devront payer. Cela est beaucoup plus clair.

Il reste un risque. Si la taxe n'est pas visible, dit l'opposition, il sera plus facile pour le gouvernement d'en augmenter le taux sans que cela ne paraisse. Une augmentation du taux de la taxe ne se fait cependant pas en cachette: il faut un budget, un débat en Chambre. L'opposition est là pour ça.

Alain DUBUC

Mme LAVOIE-ROUX TIRE SA RÉVÉRENCE



DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Victimes de la loi 146

Les lettres de protestations continuent d'affluer contre la loi 146 qui modifie le régime matrimonial québécois. Les deux que voici, signées par deux femmes qui se disent victimes de cette législation, sont adressées à la ministre qui a présenté le projet de loi, Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre d'État à la Condition féminine.

Madame la Ministre,

■ Âgée de 65 ans, je suis mariée depuis 44 ans. J'ai découvert soudainement que mon époux avait une maîtresse depuis 13 ans. Nous sommes mariés en séparation de biens.

Contrainte de demander le divorce pour conserver ma santé et le respect de moi-même, j'ai fait mon bilan et en suis venue à la conclusion que je pouvais survivre financièrement avec le revenu de mes rentes, la pension de vieillesse et mon REER. J'attends le divorce depuis un an.

Soudain, Madame, vous passez la loi 146 qui m'enlève la moitié de ce que je possède. Vous venez de détruire ma sérénité de vieillesse et de me mettre quasiment en faillite. Mon époux a dissipé ses biens, a vendu sa maison; il n'a pas de rentes du Québec ni de pension aucune.

Cela signifie qu'une bonne et digne femme, fidèle et ayant eu six grossesses est punie sous la loi 146 pour avoir demandé le divorce d'un époux adultère depuis 13 ans et qu'elle doit en plus faire vivre le reste de ses jours!

Ne pouviez-vous pas, Madame Tremblay, insérer une clause dans votre loi pour protéger les personnes comme moi qui ont toujours économisé et payé leurs impôts, contre les époux qui ont tout gaspillé sans prévoir pour leur avenir? Est-il normal qu'ils profitent de leur épouse même après divorce?

Marie-Thérèse C. LALONDE
Laval

■ (...) J'ai un mari plus enclin à la dépense qu'à l'épargne. C'est pourquoi, après avoir été mariée sans contrat parce

qu'alors «tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes», j'ai signé devant notaire un contrat en séparation de biens vingt ans plus tard, afin de protéger les biens que j'avais acquis par mon travail et par héritage de mes parents.

Entre-temps, mon mari s'était lancé en affaires et accumulait faillite sur faillite. Aujourd'hui que nous sommes séparés mais non encore divorcés, mon contrat en séparation de biens devient caduc et je me verrais obligée de partager:

1) ma maison achetée grâce à l'héritage de mes parents,

2) ma voiture payée grâce à mon salaire,

3) mon REER accumulé grâce à mes économies en prévision de mes vieux jours, au profit d'un homme criblé de dettes, qui n'a pas su mettre un sou de côté et qui, de surcroît, file le parfait amour avec une jeune minette de 25 ans à qui il a déjà fait un enfant!...

Et n'allez pas croire que je noircis le tableau pour les besoins de mon argumentation.

Monique GAUTHIER
Saint-Zotique

phones n'ont jamais participé à l'évolution de l'économie québécoise.

Troisièmement, lorsqu'il vient temps de tenter de justifier nos dires, il est mieux de nous en tenir à des généralités. On peut remplacer des termes comme «Québec indépendant» et «séparation» par «idéal», «vision» et «projet commun» qui sont des mots beaucoup plus flexibles et positifs. Ainsi le «rêve» canadien freine «l'épanouissement» du Québec. «Comment le fait-il?», demandez-vous. C'est sûrement à l'aide d'organismes aussi subversifs que la Société Radio-Canada et l'Office national du Film et avec de dangereux documents tels la Charte des droits de la personne. Ces précisions risquent de mêler les lecteurs. Mieux vaut les supprimer.

C'est fini pour la leçon d'aujourd'hui. Le thème de la prochaine leçon: «Comment faire mentir les statistiques démographiques pour mieux en tirer avantage.»

Gérald HECKMAN
Sainte-Foy

ceptionnelle de François Labelle, de l'école Joseph-François-Perreault, le gagnant du concours et le seul ayant obtenu une note parfaite. Vous osez à peine mentionner son nom en fin d'article.

Robert CHRÉTIEN
Laval

Agrandir le mont Royal

■ M. Paul Lambert (*La Presse*, 31 mai) nous dit que les projets d'agrandissement du parc du mont Royal vont empêcher les Montréalais de venir visiter le mont. Plutôt que de condamner ces projets, nous devrions leur donner un appui positif.

La meilleure route à suivre pour visiter le mont Royal, c'est toujours le chemin Olmsted. Malheureusement, il a toujours été difficile pour les piétons et les cyclistes d'entrer dans le parc par la rue Peel ou de traverser l'avenue du Parc. C'est particulièrement difficile par l'échangeur du Parc-des-Pins.

Les municipalités et institutions autour de la montagne doivent conclure des ententes pour garantir des droits de passage et de stationnement ainsi que des échanges de propriétés (comme certains terrains boisés faisant partie du cimetière ou de l'hôpital). Ainsi, beaucoup plus de Montréalais pourraient bénéficier d'un parc agrandi offrant des droits de passage le long des cimetières, universités et hôpitaux sur les flancs de notre montagne.

Avec de tels développements nous pouvons anticiper un déclin dans l'utilisation du chemin Camilien Houde, la réduction des parkings au centre de la montagne et l'élargissement du parc. Au lieu des parkings

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

nous devrions essayer de rétablir le type de paysage que le concepteur américain, Frederick Law Olmsted, nommait les «Glades» et qui, espérait-il, pourrait devenir le paysage le plus beau de l'Amérique du Nord.

Luther A. ALLEN
L'Association des citoyens d'Outremont

Cri de détresse

■ Dites-moi, où s'en va-t-on? J'ouvre la télévision, la radio, les journaux et tout ce que je vois est laid.

Les Chinois qui s'entretenant. Une jeune fille de 16 ans meurt faute de soins appropriés à l'hôpital Jean-Talon. Les jeunes qui ne s'amusez maintenant qu'avec des couteaux. L'Amazonie qui crie au secours pour qu'arrête la destruction de sa forêt. Des jeunes, des vieux qui ne peuvent plus recevoir les soins requis par leur état à cause d'un manque d'infirmiers et d'infirmières...

N'ayez crainte vous qui lisez ceci: je ne suis pas près du suicide... Juste un peu déprimé et déçu. Allons-nous finir par nous en sortir?

Louise DESBIENS
Montréal

Éditorial ou propagande?

Monsieur Alain Dubuc,

■ Bravo, monsieur Dubuc! Une fois de plus, avec votre éditorial du 31 mai («Les anglophones ont-ils une place au Québec?», vous nous donnez une précieuse leçon dans l'art d'écrire de la propagande, art dont vous semblez être passé maître. Permettez-moi d'indiquer à vos lecteurs les points les plus importants de votre dernière «leçon».

Premièrement, il faut simplifier le problème à l'extrême. L'impasse est globale! Les fran-

cophones sont tous de vrais québécois, tandis que les anglophones ne sont que de pauvres Canadiens vivant en vase clos et s'accrochant à des espoirs flous. C'est beaucoup plus facile à comprendre comme ça.

Deuxièmement, on blâme «l'adversaire». «Les anglophones sont ignorants ou indifférents à l'histoire, aux institutions, à la vie politique et à l'économie du Québec». Jamais aurons-nous vu une condamnation aussi complète en si peu de mots. Il ne faut surtout pas expliquer ce que l'on entend par tous ces grands termes.

Ainsi, vous ne mentionnez

Opinions

Ce gouvernement qui paraît usé et vieilli

MARCEL ADAM

Le gouvernement Bourassa est assuré par les sondages d'être reconduit au pouvoir avec une écrasante majorité, à cause d'une cote de confiance d'une extraordinaire constance.



Pourtant cette équipe donne l'impression d'être usée et vieillie après un seul mandat.

Cette perception tient certes au fait que le gouvernement se montre peu entreprenant et imaginaire. Mais surtout au nombre extraordinairement élevé de ministres et de députés qui voient leur avenir ailleurs que dans la politique. Un certain nombre ont annoncé qu'ils ne brigueraient pas un autre mandat au prochain scrutin et l'on prévoit que d'autres le feront incessamment.

Dans la plupart des cas il ne s'agit pas de personnes politiquement brûlées ou rendues au terme d'une longue carrière. Mais de gens majoritairement dans la force de l'âge qui auraient dû normalement persévérer, au moins le temps d'un second mandat.

Certaines défections résultent du

profond malaise créé par l'adoption de la loi 178 et qui a conduit trois ministres anglophones à démissionner du cabinet. L'un d'eux, Clifford Lincoln, a déjà annoncé qu'il ne serait pas sur les rangs aux prochaines législatives et on s'attend que les deux autres, Herbert Marx et Richard French, suivront son exemple. Le départ de Michel Gratton a aussi un rapport avec la question linguistique.

Diverses raisons personnelles sont invoquées pour expliquer les autres départs, mais il apparaît que ce ne sont généralement pas les seules ni nécessairement les plus déterminantes.

Il semble régner dans le parti ministériel un manque de ressort, une absence d'enthousiasme comme si le moral était à plat. Ce qui étonne chez un gouvernement qui n'a pas été accablé d'épreuves.

La conjoncture y est pour quelque chose. Le gouvernement étant forcé d'ajuster son action à la modestie de ses moyens, il est certain que pour ses membres il est moins excitant de gérer et consolider l'acquis que de se lancer dans la réalisation de grands machins sociaux et économiques.

Je crois que le type de leadership exercé par Robert Bourassa peut aussi être mis en cause. Il commande affection et respect chez les siens à cause de ses qualités d'homme et de technicien politique, mais

ce n'est pas un chef inspirant. Les qualités qui font de lui un politicien d'une remarquable expertise, ne sont pas celles qui incitent d'habitude à servir avec dévouement et persévérance un chef et la cause qu'il incarne.

D'autres raisons peuvent expliquer un malaise qui n'est pas exclusif à ce parti car d'autres gouvernements et familles politiques en sont plus ou moins affectés.

Certains tiennent aux motivations qui fondent souvent de nos jours le choix de la carrière politique. Beaucoup de gens s'y laissent entraîner bien plus pour se réaliser personnellement que pour satisfaire un idéal altruiste. Ceux-là n'y font généralement une incursion que le temps d'y trouver ou non ce qu'ils y cherchaient pour eux-mêmes.

Notre système politique est aussi cause de désenchantement précoce. L'excessive concentration du pouvoir au bureau du premier ministre est très frustrante pour les ministres qui, de ce fait, perdent de l'importance et le prestige qui l'accompagne. Un ministre ne peut pratiquement plus aujourd'hui prendre la stature que des prédécesseurs, dans le passé, pouvaient, grâce à leur talent et à la force de leur personnalité, se donner, aussi bien dans le public que dans le gouvernement.

Cela tient à la fois à la nature de

notre système et à l'importance des médias dans le processus politique. La télévision a fait du premier ministre le centre d'attraction du gouvernement et l'unique responsable de sa fortune ou de son infortune.

Ce phénomène devait inévitablement conduire à une hypertrophie de la fonction du premier ministre au détriment de la fonction ministérielle.

Pour ce qui est de la députation, elle qui a toujours compté moins dans notre système que dans le système américain, elle pèse encore moins lourd aujourd'hui que dans le passé, même si elle a été quelque peu revalorisée dans les commissions parlementaires. Aujourd'hui la discipline partisane est tellement rigoureuse que la députation est en quelque sorte réduite au rôle de chambre d'enregistrement de décisions prises en haut lieu.

Il faudrait enfin mentionner les terribles exigences de transparence et d'impeccabilité imposées à la classe politique par les organes de presse.

De plus en plus de personnes du dedans comme du dehors considèrent que c'est payer trop cher le privilège de servir dans une fonction qui, outre de ne plus inspirer aucun respect, n'offre pratiquement plus de satisfactions intellectuelles ou de simples consolations morales.

La violence chez les jeunes: commission d'enquête réclamée

L'auteur est président de l'Alliance des professeurs de Montréal.

DENIS GRENON

Il ne se passe guère de semaine sans qu'un média fasse état de manifestations de violence chez les jeunes et, particulièrement, dans la région métropolitaine: attaques à l'arme blanche, affrontements entre bandes (parfois d'ethnies différentes), «taxation» et menaces, vol, prostitution volontaire ou forcée; la liste peut être longue des formes de délinquance juvénile auxquelles il faut ajouter les agressions contre des adultes.

Ce constat appelle quelques remarques.

D'une part, le phénomène n'est pas réservé à Montréal. Des experts (policiers, criminologues, éducateurs), des politiciens et les médias nous affirment que de telles manifestations de violence sont fréquentes dans d'autres grandes villes. Des bandes de jeunes sèment l'émoi dans les villes de Grande-Bretagne, des États-Unis, de Toronto, etc. Et leur comportement est parfois plus agressif, plus violent qu'à Montréal.

D'autre part, il a toujours existé une certaine tradition de violence chez les adolescents. Sans remonter jusqu'aux jeunes Capulet et Montaigu qui se trucidèrent dans les rues de Vérone, beaucoup d'entre nous peuvent se souvenir des bagarres qui, dans les quartiers de Montréal, opposaient naguère des bandes rivales, avec la même fougue que des joueurs de hockey!

Aujourd'hui, ces manifestations de violence dépassent les simples bagarres entre bandes rivales. Elles sont trop souvent marquées du sceau de la délinquance: on agresse un autre jeune à cause de la couleur de sa peau ou de ses cheveux, ou pour lui voler son blouson de cuir, ou bien, on pratique un viol collectif, ou on vole un adulte ou un autre jeune pour s'acheter quelque chose, etc.

Il semble aussi que certains de ces jeunes ont des liens avec ce qu'on appelle le crime organisé. Ceux qui vendent de la drogue près des écoles l'achètent à des adultes. Ceux qui volent, revendent leur butin à des recycleurs. Des bandes ethniques entretiennent des rapports avec d'autres bandes, américaines, par exemple.

Dans les écoles, la violence juvénile se manifeste de manière moins spectaculaire mais tout aussi efficace. Des jeunes sont «taxés» par leurs aînés, des armes sont cachées dans les «cases», des profs sont menacés, bref, un climat de peur s'installe, hypocritement.

Pour les enseignantes et enseignants de Montréal, l'actuelle vague de violence juvénile n'est pas surprenante. Dès 1981, l'Alliance demandait à la CECM, suite à des agressions dont certains de ses membres avaient été victimes, d'établir une procédure de signalement des cas, même mineurs, un tel signalement devant permettre d'intervenir à temps pour prévenir la violence. En 1984, comparissant devant le Conseil supérieur de l'éducation, l'Alliance déposait un document contenant les témoignages de quelque 3000 de ses membres. Or, sur les 300 et quelques pages de ce document consacré à l'ensemble des difficultés de l'enseignement, plus de 80 étaient centrées sur la violence à l'école. La même année, l'Alliance proposait la création d'une table de travail. Cette demande, reçue par la CECM, n'a pas été retenue par le ministère de l'Éducation.

Les causes de cette violence et de cette agressivité sont multiples et il serait utile de mieux les identifier. Elles vont sans doute d'un besoin d'affirmation à la pauvreté, de l'absence de services dans les écoles aux loisirs inactifs, des valeurs culturelles d'origine aux modèles proposés par les médias. Il faut dire que les avis des experts — ou des personnes qui se présentent comme experts — sont assez partagés sur ces causes. Les uns dénoncent «l'effet Rambo», les autres affirment que la violence-spectacle est un bon exécutoire à la vraie violence; les uns disent que les adolescents et adolescentes ont besoin de s'affirmer, les autres déplorent qu'ils s'affirment par la force au détriment des plus faibles, etc. Quelques études ont été menées: il serait utile d'en dresser l'inventaire et de les compléter en tenant compte des changements démographiques et culturels que le milieu montréalais a subis.

Il existe une autre chose, systématique celle-là, et plutôt inquiétante: incapables de comprendre la violence juvénile et d'en pallier les effets, certaines autorités scolaires et policières, soucieuses de l'image de leurs institutions ou résignées à l'inévitable, ont tendance à nier cette violence ou, pire, à la considérer comme fatale, marginale et, somme toute, normale. Une telle attitude, même bien intentionnée, est dangereuse parce qu'elle permet de s'habituer à la violence juvénile comme on s'habitue à la violence télévisée. Sans vouloir tomber dans le sensationnalisme, nous croyons qu'il faut agir maintenant.

L'école, comme la société, doit faire un travail d'éducation et donc de prévention. Elle n'a pas le droit de considérer comme normaux des comportements sociaux. Il est urgent de renoncer à la politique de l'autruche et de nous occuper enfin d'un problème social sérieux.

Il faut analyser le phénomène de la violence juvénile, ses manifestations spectaculaires comme ses manifestations discrètes, mesurer son ampleur, en identifier les causes, définir des moyens préventifs, collectifs et individuels, pour éviter que des individus continuent à être les victimes de la violence (et nous pensons ici autant aux agresseurs qu'aux agressés: les uns et les autres ont besoin de services). Il faut apprendre aux enseignants et aux autres intervenants à contrôler cette violence et à lui trouver des substituts. Il faut surtout agir résolument et mettre en commun toutes les ressources capables d'intervenir. Ça va coûter cher? Peut-être. Mais la violence et sa compagne, la délinquance, coûtent très cher à la société, elles aussi!

C'est pour ces raisons que nous demandons au gouvernement du Québec de nommer une commission d'enquête sur la violence chez les jeunes. Cette commission devrait être dotée de pouvoirs suffisants pour assurer la collecte des témoignages et la protection des témoins. Nous ne croyons pas qu'en ce domaine le laisser-faire soit la bonne solution.



Lysiane Gagnon

La Presse n'étant pas publiée samedi, fête de la Saint-Jean-Baptiste, la chronique de Lysiane Gagnon paraîtra demain.

La publicité destinée aux enfants: une décision surprenante en Cour suprême

La présidente du Publicité-Club de Montréal, Ginette Cadieux, commente ici le récent jugement sur la publicité destinée aux enfants. Le Publicité-Club de Montréal regroupe au-delà de 1500 membres provenant tant des agences de publicité, des annonceurs que des médias.

Le 28 avril dernier, une décision de la Cour suprême du Canada a donné raison à la loi interdisant la publicité destinée aux moins de 13 ans. Reconnaisant que la loi québécoise restreint la liberté d'expression, les juges ont tout de même validé la loi, compte tenu de l'objectif poursuivi.

Cette décision surprend le Publicité-Club de Montréal. Tout récemment, en décembre 1988, la Cour suprême accordait le droit à la liberté d'expression commerciale dans son jugement sur la langue d'affichage. Pourtant, la loi sur la publicité destinée aux enfants, sanctionnée par la Cour suprême, porte atteinte à la liberté d'expression commerciale, et plus particulièrement à celle des annonceurs.

En effet, la loi interdisant la publicité pour enfants crée deux catégories d'annonceurs. Certains ont le loisir de s'adresser à leur clientèle cible et d'autres n'ont pas ce droit puisque leur clientèle est constituée de jeunes de moins de 13 ans. Soulignons que dans le jugement sur la langue d'affichage, les juges décriaient la distinction causée par l'art. 58 de la loi 101. Selon la cour, l'article niait la liberté d'expression des Québécois désireux d'afficher en anglais. Il y a donc tout lieu de se surprendre que la même cour approuve maintenant les distinctions entre annonceurs causées par la loi interdisant la publicité aux moins de 13 ans.

On constate ainsi, à la lumière des deux jugements rendus par le plus haut tribunal, qu'il y a une certaine contradiction dans les arguments invoqués pour ou contre les deux lois québécoises. De plus, les deux jugements soutiennent que toute restriction imposée à la liberté d'expression doit être justifiée. Dans le cas de la

publicité destinée aux enfants, il n'a jamais été prouvé qu'elle fait du tort aux jeunes. L'interdiction d'adresser de la publicité aux moins de 13 ans repose donc sur un raisonnement idéologique et non appuyé par des recherches concluantes.

Le Publicité-Club de Montréal reconnaît que les enfants ne sont pas des consommateurs à part entière et que le respect d'un code d'éthique est essentiel. Le code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants, qui régit les commerciaux dans les neuf autres provinces canadiennes, protège les enfants. Ce code interdit la publicité aux moins de six ans et il donne des lignes directrices quant à la conception et à la diffusion de commerciaux pour enfants de plus de six ans. En outre, le Conseil des normes de la publicité se charge d'approuver les commerciaux destinés aux jeunes préalablement à leur diffusion. Dans les neuf provinces, les dispositions du code et la surveillance du Conseil des normes de la publicité répondent à un consensus social sur la question de la publicité pour enfants.

Au Québec, la loi sur la publicité destinée aux enfants est difficile à appliquer. Par exemple, dans le cas de la promotion de produits familiaux comme les céréales, comment juger si une réclame est trop attrayante pour les enfants? La loi est sévère, elle engendre un manque à gagner pour les télédiffuseurs, et on l'associe à la diminution des émissions pour enfants.

D'une part, les jeunes vivent en société et ils sont donc exposés aux mêmes commerciaux que les adultes. D'autre part, les moins de 13 ans écoutent les émissions américaines et les publicités pour enfants retransmises par le câble. D'ailleurs, certains de ces émissions comme *GI Joe* et *Transformer* sont des publicités déguisées sous forme d'émissions.

L'interdiction de produire des messages commerciaux pour les enfants de moins de 13 ans apparaît donc au Publicité-Club de Montréal comme une mesure trop sévère et mal adaptée à la société d'aujourd'hui.



Yoland Bergeron, président du comité Promenade Bellerive, pour qui l'érection d'une clôture est un obstacle de plus devant le fleuve.

Pourquoi clôturer la promenade Bellerive?

Conseillère du Bout-de-l'île et membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Jacqueline Bordeleau commente ici un article de notre journaliste André Noël.

En tant que responsable de l'aménagement des parcs au sein du Comité exécutif de la Ville de Montréal, j'ai été surprise, à la lecture de votre article paru dans l'édition du 31 mai, des propos tenus par un représentant d'un comité local de citoyens au sujet de l'installation d'une clôture sur une partie du site de la promenade Bellerive dans l'Est de Montréal.

La Ville de Montréal investira quelque 1 200 000\$ afin d'aménager dans l'Est de Montréal un espace vert exceptionnel et inédit dans cette partie du territoire. En fait, quelque 780 000\$ seront dépensés en 1989 et 1990 pour les travaux de réaménagement et de fermeture des rues (tourne-bridés) afin de raccorder quatre parcs entre eux, soit les parcs Honoré-Mercier, Pierre Tétreault, Clément-Jetté et L.-O. Taillon et assurer la quiétude voulue aux usagers.

De plus, on compte d'ici la fin de 1990 aménager un petit stationnement pour desservir les utilisateurs du site, planter des arbres et engazonner, et relocaliser la piste cyclable aux endroits où on retrouvera dorénavant des tourne-bridés. D'ailleurs, dès cet automne, on devrait procéder au décapage du terrain et à la démolition du pavage existant.

Ces travaux ont déjà fait l'objet de consultations publiques, tenues en 1987 et 1988, et au cours desquelles les citoyens et citoyennes demandaient à la Ville de Montréal le prolongement de la promenade Bellerive vers l'est.

La Ville entreprenait donc, au printemps, les travaux nécessaires afin de donner suite à cette demande exprimée par les citoyens. Ces travaux, de réaménagement (nettoyage du terrain, décapage, engazonnement, etc.) de l'ancien dépôt à sel situé dans la paroisse de Longue-Pointe représentent cette année un investissement de 275 000\$.

Le tout est rendu possible grâce à l'entente conclue par la Ville

de Montréal avec la Société du port de Montréal. Cette entente fait suite à plusieurs mois de négociations et de représentations de la part de la Ville auprès des autorités portuaires et du ministère de l'Environnement du Québec afin de négocier l'utilisation de l'ancien dépôt à sel à des fins d'espace vert et ce, pour le bénéfice supplémentaire des usagers de la promenade Bellerive.

Parmi les exigences faites à la Ville par le Port de Montréal, figure l'installation d'une clôture autour d'un périmètre de sécurité de 70 mètres et ce, afin de tenir compte des activités liées à l'accostage des navires et au déchargement de navires pétroliers.

En installant ladite clôture, la Ville de Montréal ne fait que se rendre aux conditions fixées, par souci de sécurité, je le souligne, par la Société du port de Montréal. D'ailleurs, cette clôture n'empêchera nullement l'accès au fleuve puisque une porte meureira ouverte durant le jour, sauf durant les activités portuaires qui demeurent très occasionnelles dans le secteur concerné.

Bien sûr, cette clôture constituera un écran visuel partiel, mais là-dessus il faut préciser qu'il y avait déjà une clôture sur le site en question, clôture devenue désuète et nettement inadéquate compte tenu de la nouvelle vocation qui est conférée à l'ancien dépôt à sel.

Je suis convaincu que l'ensemble des futurs usagers de ce superbe parc comprendra le souci de sécurité de l'Administration municipale qui désire avant tout satisfaire leurs demandes de 1987 et 1988 en prenant toutes les mesures nécessaires pour réaliser le prolongement de la promenade Bellerive vers l'est.

Je suis persuadé que les citoyens et citoyennes du quartier environnant refusent de remettre en question l'aménagement d'un espace vert supplémentaire, attendu depuis si longtemps dans l'Est de Montréal.

Je pense au contraire que la population appuiera la Ville de Montréal, eu égard au présent contexte d'utilisation du site par le port, dans ses démarches pour prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique.

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS	285-7272		
ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION 1^{ER} JUILLET 1989

LA PRESSE NE SERA PAS PUBLIÉE

Veillez prendre note que l'édition du samedi 1^{er} juillet 1989 sera publiée le vendredi 30 juin 1989.

DATES ET HEURES DE TOMBÉE

ÉDITION DES VENDREDI 30 ET DIMANCHE 2 JUILLET 1989		
Réservation d'espace:	le mercredi 28 juin 1989	17 h 30
annonces avec épreuves:	le mardi 27 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le mercredi 28 juin 1989	17 h 30
corrections finales:	le jeudi 29 juin 1989	12 h 00

ÉDITION DU LUNDI 3 JUILLET 1989		
Réservation d'espace:	le jeudi 29 juin 1989	12 h 00
annonces avec épreuves:	le mardi 27 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le jeudi 29 juin 1989	17 h 30
corrections finales:	le jeudi 29 juin 1989	12 h 00

ÉDITION DU MARDI 4 JUILLET 1989		
Réservation d'espace:	le mercredi 28 juin 1989	17 h 30
annonces avec épreuves:	le mardi 27 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le jeudi 29 juin 1989	17 h 30
corrections finales:	le lundi 3 juillet 1989	12 h 00

ÉDITION DU MERCREDI 5 JUILLET 1989		
Réservation d'espace:	le mercredi 3 juillet 1989	17 h 30
annonces avec épreuves:	le mardi 27 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le lundi 3 juillet 1989	17 h 30
corrections finales:	le mardi 4 juillet 1989	17 h 30

Section Arts et Lettres, 1^{re} section ÉDITION DU VENDREDI 30 JUIN 1989

Réservation d'espace:	le mercredi 28 juin 1989	13 h 00
annonces avec épreuves:	le mardi 27 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le mercredi 28 juin 1989	17 h 30
corrections finales:	le jeudi 29 juin 1989	12 h 00

Section Habitat (préimprimée) ÉDITION DU VENDREDI 30 JUIN 1989

Réservation d'espace:	le lundi 26 juin 1989	12 h 00
annonces avec épreuves:	le jeudi 22 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le lundi 26 juin 1989	12 h 00
corrections finales:	le lundi 26 juin 1989	12 h 00

Section Arts et Lettres II (préimprimée) ÉDITION DU VENDREDI 30 JUIN 1989

Réservation d'espace:	le lundi 26 juin 1989	17 h 30
annonces avec épreuves:	le jeudi 22 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le lundi 26 juin 1989	12 h 00
corrections finales:	le lundi 26 juin 1989	12 h 00

Sections Carrières et professions et Vacances/Voyage (préimprimées) ÉDITION DU VENDREDI 30 JUIN 1989

Réservation d'espace:	le mardi 27 juin 1989	13 h 00
annonces avec épreuves:	le lundi 26 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le mardi 27 juin 1989	12 h 00
corrections finales:	le mardi 27 juin 1989	12 h 00

Section Consommation (préimprimée) ÉDITION DU MERCREDI 5 JUILLET 1989

Réservation d'espace:	le jeudi 29 juin 1989	15 h 00
annonces avec épreuves:	le mercredi 28 juin 1989	17 h 30
annonces sans épreuves:	le jeudi 29 juin 1989	17 h 30
corrections finales:	le jeudi 29 juin 1989	17 h 30

David Berger exhorte les militants libéraux à faire connaître leur opposition à l'Accord du lac Meech

PIERRE APRIL de la Presse Canadienne OTTAWA

Si le président du Parti libéral du Canada, Michel Robert, estime que le débat sur l'accord constitutionnel du lac Meech appartient maintenant aux éventuels candidats à la succession de John Turner, le député libéral David Berger prétend pour sa part que c'est le parti qui doit relancer immédiatement la discussion.

Le député montarien de Saint-Henri-Westmount, farouche opposant à l'entente constitutionnelle depuis qu'elle a été endossée par les premiers ministres canadiens en juin 1987, a exhorté, hier, les militants et dirigeants de sa formation politique de faire connaître, au cours de la campagne électorale au leadership, qu'ils s'opposent à l'accord du lac Meech.

«L'intérêt de la nation, a déclaré M. Berger, la tradition du parti et la résolution du congrès libéral de 1986 nous appellent à soutenir des provinces (Manitoba, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve) dans leur opposition à l'accord du lac Meech.

«Il est toutefois peu probable, a-t-il poursuivi, que l'alle parlementaire puisse faire quoi que ce soit avant l'élection du nouveau chef (23 juin). La balle est donc dans le camp du parti, et c'est à ses membres, à ses délégués, à ses associations de comité et à ses diverses composantes de montrer la voie et de questionner les candidats à la direction du parti.

Pendant que M. Berger parle de fausse apparence de compromis et souligne que l'accord du lac Meech «porte en lui les germes de discorde et de la décomposition du grand projet canadien», il a déjà accordé leur appui à l'en-

tre et l'éventuel candidat Jean Chrétien, le président du Parti libéral estime que cette question ne doit pas se retrouver au centre du débat au cours de la course au leadership.

«Si l'accord n'était pas ratifié avant le 23 juin, a indiqué M. Robert, c'est là que le problème se poserait à nouveau pour notre formation politique et les candidats au leadership nous diront alors qu'ils est, selon eux, la voie à suivre. L'enjeu deviendrait celui des candidats et non pas celui du parti.

«Cette philosophie ou attitude positive dans cette course au leadership, a souligné M. Robert, ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de divergence d'opinions, que l'un ou l'autre des candidats ne pourra pas prétendre qu'il est le meilleur. Mais tous et chacun devraient garder comme objectif primordial la reconstruction du parti sur les plans du financement, de l'organisation et des politiques, en se souvenant qu'après le 23 juin, nous nous retrouverons tous dans le même formation et que nous aurons tous à faire face à un ennemi commun: les conservateurs.»

Contrairement au président du Parti libéral du Canada, Michel Robert, qui a prétendu de son côté, au cours d'une entrevue, que cette question ne devrait pas diviser les libéraux «parce qu'ils ont déjà accordé leur appui à l'en-

Mulroney invite les candidats à la succession de Turner à ne pas répudier son «héritage» constitutionnel

GU Y TAILLEFER de la Presse Canadienne OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney invite les candidats présentés à la direction libérale à ne pas répudier «l'héritage» légué au parti par le chef démissionnaire John Turner en matière constitutionnelle.

Jouant les stratèges électoraux alors qu'il s'apprêtait hier matin à participer à la réunion hebdomadaire de ses députés, M. Mulroney a mis en garde les libéraux contre l'impact que pourrait avoir le choix d'un Jean Chrétien comme successeur de M. Turner sur leur performance au Québec lors des prochaines élections générales.

«Et si quelqu'un répudie l'héritage de M. Turner, ce sera un coup dur pour le Parti libéral au Canada français, où il est déjà dans un état lamentable», a dé-



beral sur la question de l'Accord du lac Meech et prédit que les libéraux «regretteraient pour le reste de leurs jours d'avoir contribué à tuer l'entente», s'ils renonceraient à l'appuyer.

L'entente constitutionnelle agonise depuis des mois sur la scène politique canadienne, étant donné le refus des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Manitoba de la ratifier. Un dossier dans lequel le gouvernement conservateur, à un an près que jour pour jour de son échéance de ratification, semble avoir perdu toute initiative.

M. Mulroney a répété que «le moment viendra bientôt où ceux qui s'opposent à l'Accord du lac Meech devront soumettre des propositions susceptibles de faire l'unanimité des 11 premiers ministres canadiens.

«J'ai bien hâte de voir quelles formules alternatives vont présenter ceux qui critiquent l'entente.»

«Il n'est pas du tout exclu, a-t-il déclaré, que les Québécois fêtent la Saint-Jean-Baptiste ailleurs qu'au Québec. On peut peut-être montrer aux gens de Calgary et du reste du pays comment chez-nous on célèbre cet événement.»

L'exécutif national du PLC, réuni en fin de semaine dernière pour choisir les dates du congrès au leadership, n'a pas, selon son président, ignoré les conséquences de son choix, soit que l'événement se déroulerait alors que l'avenir de l'Accord du lac Meech se déciderait définitivement et qu'il coïnciderait avec la célébration de la fête nationale des Québécois.

«Le congrès devait se tenir au printemps prochain à Calgary, a-t-il dit, plutôt qu'à l'automne 1989 ou 1990. Nous n'avions que deux séries de dates où les lieux physiques utiles à l'événement étaient disponibles pour accommoder les 15 000 participants, soit cinq jours au mois de mars et sept jours au mois de juin.»

M. Dehaybe, président en titre de la conférence générale de l'ACCT, a toutefois tenu à affirmer que la prochaine élection au poste de secrétaire générale, occupé depuis quatre ans par le Gabonais Paul O'Koumba, ne donnerait pas lieu à «une bataille entre le Québec et la Belgique et encore moins à un duel entre Roy et Dehaybe.»

Pourquoi ne pas célébrer la Saint-Jean à Calgary?

PIERRE APRIL de la Presse Canadienne OTTAWA

Le Parti libéral du Canada et son président, Michel Robert, ont l'intention de promouvoir l'idée de fêter la Saint-Jean-Baptiste, à Calgary, lors du congrès au leadership libéral qui s'y tiendra du 20 au 24 juin 1990.

Consentant que cette décision de faire coïncider cet important événement politique avec la fête nationale des Québécois a soulevé de nombreuses critiques, le président Michel Robert, a déclaré, au cours d'une entrevue, que rien n'empêchait les Québécois et francophones présents au congrès de faire la fête.

Rappelons qu'une première analyse administrative a déjà été réalisée par le ministre. Les faits soulvés dans ce rapport et rendus publics par M. Ryan, étaient suffisamment troublants pour que le ministre exige une enquête.

Le commissaire général de la communauté française de Belgique, le Belge Roger Dehaybe, candidat contre le délégué général du Québec à Paris, Jean-Louis Roy, au poste de secrétaire général de l'agence francophone culturelle et technique s'est dit convaincu de pouvoir remporter l'élection à la tête de l'ACCT qui se déroulera, en novembre au Canada.

Interrogé lors d'un déjeuner de presse, hier à Paris, M. Dehaybe, dont la candidature a reçu le soutien du premier ministre français Michel Rocard, a estimé qu'il avait de bonnes chances.

M. Dehaybe, président en titre de la conférence générale de l'ACCT, a toutefois tenu à affirmer que la prochaine élection au poste de secrétaire générale, occupé depuis quatre ans par le Gabonais Paul O'Koumba, ne donnerait pas lieu à «une bataille entre le Québec et la Belgique et encore moins à un duel entre Roy et Dehaybe.»

Ryan somme la commission scolaire d'Avignon de produire la liste des documents disparus

ANDRÉ PÉPIN de bureau de La Presse QUÉBEC

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a sommé les dirigeants de la commission scolaire d'Avignon, de Cowansville, de lui fournir dès aujourd'hui la liste de tous les documents disparus de leurs locaux au cours des derniers jours et appartenant à M. Fernand Barsalou, le directeur général qui vient d'être suspendu avec solde.

M. Ryan a exigé des explications à la suite d'une révélation faite à l'Assemblée nationale par le député péquiste François Gagnon, voulant que des documents importants appartenant à M. Barsalou ne soient plus à la commission scolaire depuis la nomination par le ministre de M. Claude Gagnon, de Québec, comme enquêteur dans ce dossier.

«L'équation avec ce dernier. Le ministre Ryan refuse encore de placer la commission scolaire sous tutelle parce qu'il fait confiance à l'insurrection du directeur général intermédiaire, M. Tossignan, pour mettre de l'ordre dans l'administration.

«Concernant l'allusion à la documentation sur les chevaux, rappelez-vous que M. Barsalou, un intime du ministre Pierre Paradis, des Affaires municipales, prati-

qui est souvent sollicité pour ce genre de mission délicate. Selon les renseignements obtenus par le ministre, hier, quatre classeurs et quelques boîtes contenant divers documents appartenant à M. Barsalou ne sont plus à la commission scolaire, ce qui confirme les informations dévoilées par l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale.

Les documents appartenant à M. Barsalou sont des «effets personnels, notamment une documentation sur les chevaux», a indiqué, hier, les dirigeants scolaires.

«Beaucoup de potentiel, aussi bien au chapitre du confort que de l'agrément de conduite», dit de la Peugeot 405 Denis Duquet du Journal La Presse.

Et d'ajouter Jacques Rainville du Journal de Québec: «Sa suspension bien calibrée, qui combine douceur de roulement et stabilité, même à haute vitesse, procure une tenue de route saine et prévisible.

Mais, vous, quels mots trouvez-vous pour décrire le luxe de cette berline et l'enthousiasme que vous ressentez en l'essayant?

Aucune autre berline n'a suscité autant de commentaires élogieux de la part des chroniqueurs automobiles que la Peugeot 405. Elle a été proclamée «Voiture importée de l'année 1989» par l'Association américaine de la presse automobile. Elle a été couronnée «Berline importée de l'année 1989» au concours «Le choix de l'automobiliste» du magazine télévisé MotorWeek.

Le fruit spectaculaire de la collaboration

«Douceur et stabilité Compacte, la route

«proportionnelle de la pression entre l'avant et l'arrière permet d'éviter le décrochage du train arrière. Tous ces éléments de conception, qui font de la Peugeot 405 une européenne exceptionnelle, ajoutent à votre sécurité pendant tous vos déplacements.

Dans l'improbabilité d'un accident

Peugeot a fait appel à la technologie la plus poussée sous la forme du super ordinateur Cray, le plus puissant peut-être après celui de la NASA, pour donner à la 405 une structure vraiment résistante à l'écrasement.

En plus de zones déformables avant et arrière destinées à absorber l'impact d'une collision, la Peugeot 405 possède un double tablier. Lors de tests d'écrasement réalisés à 50 km/h (30 mi/h), la zone déformable, la colonne de direction et le double tablier ont si bien absorbé l'impact que le volant n'a été repoussé que de 46 mm, soit 65% moins que la norme exigée dans les pays de la Communauté économique européenne.

Un investissement tout aussi bien protégé

Chaque propriétaire d'une Peugeot 405 est assisté par une équipe de spécialistes compétents, réunis sous le signe de l'excellence. Ce réseau de concessionnaires est celui qui connaît l'expansion la plus rapide au Canada.

Tous les concessionnaires Peugeot n'ont qu'un objectif: celui de vous prouver que la nouvelle référence européenne en matière de design peut ajouter beaucoup de raffinement et de sécurité à votre plaisir de conduire.

«Tous comme celle d'un très grand vin, l'appréciation de la Peugeot 405 vient par petites doses. Savourez-la tout doucement. Découvrez lentement les petits secrets de sa réussite.

Cette grande routière aux tendances sportives doit sa carrosserie dynamique au grand designer Pininfarina, créateur de plusieurs Ferrari légendaires. L'habitacle est l'œuvre conjointe de Paul Bracci, auparavant concepteur chez BMW, et de Gérard Walter, designer Peugeot de longue date. Ensemble, ils ont créé la berline qu'Automobile Magazine a définie comme «une voiture élégante et intelligente».

Durant votre essai de la 405, étudiez-la de près, surveillez son comportement et constatez



la nouvelle Peugeot 405 possède tout de même le plus long empattement de sa catégorie: 266,9 cm (105,1 po). Plus long que celui de la BMW 325 et de la Mercedes 190E.

A quoi cela rime-t-il pour le conducteur et les passagers de la Peugeot 405? Une stabilité à haute vitesse et, selon Eric Descaresses du magazine Le Monde de l'auto: «un comportement remarquable».

Sécurité active

«Sur la route, la Peugeot 405 est un modèle

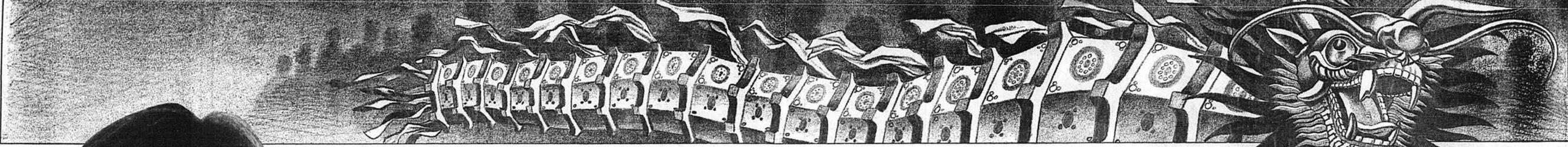


L'adversaire de Roy très confiant

Presse Canadienne PARIS

«Sur la route, la Peugeot 405 est un modèle

«Sur la route, la Peugeot 405 est un modèle



«Arrête ton cirque, emmène-moi à celui de La Ronde!»

Le Cirque de Shanghai

TOUS LES JOURS 15 H 30, 18 H 30, 21 H. CET ÉTÉ SEULEMENT!

Du plaisir à volonté... pour grands et petits!

Cet été, le cirque à son meilleur... c'est à La Ronde et pas ailleurs! Venez applaudir la performance éblouissante des maîtres chinois de l'équilibre. Un divertissement pour toute la famille... Surprenant! Fascinant! Réversant!

Entrez sous le grand chapiteau!

Pendant 45 minutes, les 21 jongleurs, acrobates, contorsionnistes et clowns du Cirque de Shanghai vous en mettront plein la vue. Vous les verrez défier les lois de la gravité avec un sang-froid incroyable et ne pourrez vous empêcher de retenir votre souffle tant leurs numéros sont audacieux et leur adresse incroyable.

Un spectacle acclamé des publics du monde entier, où l'humour et l'émotion se sont donné rendez-vous!

Approchez, approchez, mesdames et messieurs... la représentation va commencer!



LA RONDE (TARIF)
La Ronde ouvre à 11 heures.
Accès illimité à tous les manèges, au Cirque de Shanghai, à l'Aquarium, de même qu'à tous les spectacles à entrée libre.

Passé-partout 14,95 \$
Passé-partout enfant (moins de 9 ans) 7,95 \$
Passé-partout jeune famille (père, mère et 2 enfants de moins de 9 ans ou 1 parent et 3 enfants de moins de 9 ans) 38,00 \$

Enfant supplémentaire 7,00 \$

LA RONDE ET L'AQUA-PARC DE LA RONDE (TARIF COMBINÉ)
Accès illimité dans la même journée à La Ronde et l'Aqua-Parc de La Ronde

Combo 22,00 \$
Combo enfant (moins de 9 ans) 13,00 \$

ACCÈS À LA RONDE:
• Pont Jacques-Cartier • Pont de la Concorde (via l'autoroute Bonaventure, Montréal ou le pont Champlain) • Métro Ile-Sainte-Hélène • Autobus n° 169 (métro Papineau)

RENSEIGNEMENTS (20 personnes et plus)
(514) 872-6222 Montréal et ses environs (514) 935-5161
1-800-361-7178 Extérieur (sans frais) 1-800-361-8020



C'est à La Ronde et pas ailleurs!

Des libéraux contestent la candidature des députés de Labelle et de Deux-Montagnes

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Même s'ils veulent être à nouveau candidats du Parti libéral du Québec aux prochaines élections, deux députés de la région Laval-Laurentides-Lanaudière sont fortement contestés et des mouvements d'opposition se dessinent pour leur faire échec à leur assemblée d'investiture.

Il s'agit de Mme Yolande Legault, élue pour la première fois en 1985 dans la circonscription de Deux-Montagnes, et M. Damien Hétu, qui termine lui aussi un premier mandat dans Labelle.

Dans le cas de Mme Legault, il est évident que les hautes instances du PLQ souhaitent sa défaite à l'investiture. Elle voulait que cette assemblée soit tenue fin juin, mais le parti a dit non. Selon nos sources, la rencontre des militants

ne se tiendrait pas avant deuxième semaine d'août.

C'est un jeune homme de 25 ans, M. Jacques Hébert, qu'une grande partie de la machine libérale de Deux-Montagnes veut comme successeur. Originaire de Saint-Eustache, M. Hébert est directeur général de la maison Perescope, qui oeuvre auprès des jeunes dans Deux-Montagnes.

Plusieurs croyaient que l'ancien maire de Saint-Eustache, M. Guy Bélisle, aurait été tenté de faire la lutte à Mme Legault. M. Bélisle n'est toutefois pas intéressé à renouer avec la politique active pour le moment. «J'ai été pressenti à plusieurs reprises, mais j'ai décidé de faire un temps d'arrêt. Je viens de commencer à goûter à la vie civile et cela me plaît énormément», a dit M. Bélisle, qui a occupé le poste de maire durant près de 25 ans.

Dans le cas de M. Hétu, il s'agit d'une

vieille lutte qui reprend. Là aussi, le parti lui préférerait un autre candidat. L'assemblée d'investiture libérale dans Labelle aura lieu le 28 juin, à Sainte-Agathe. M. Hétu y aura comme adversaire M. Réal Tessier, ingénieur et maire de Val-David. En 1985, M. Hétu avait défait M. Tessier de justesse.

16 comtés

Avec la nouvelle carte électorale, la région regroupera 16 circonscriptions lors des prochaines élections: cinq dans les Laurentides; six dans Lanaudière; et cinq dans Laval. En 1985, il y en avait 15 et 13 ont élu des députés libéraux.

Dans les Laurentides, trois députés sortants seront à nouveau sur les rangs: Claude Ryan (Argenteuil), Paul-André Forget (Prévost) et Madeleine Bleau (Groulx).

Dans Lanaudière, la nouvelle carte a-

joute une sixième circonscription. Dans l'Assomption et Berthier, MM. Jean-Guy Gervais et Albert Houde sont encore candidats. Dans le nouveau Masson, les libéraux ont confié à Mme Micheline Croteau, ex-présidente de la Commission scolaire Le Gardeur, le soin de vaincre le député Yves Blais (Parti québécois), qui représente actuellement le comté de Terrebonne.

Dans le nouveau Terrebonne, les militants devront choisir, le 9 juillet, entre MM. Marcel Lorrain, Claude Lauzon et Jacques Juteau. L'heureux élu aura Mme Jocelyne Caron, secrétaire de M. Blais, comme adversaire péquiste.

Dans Joliette, une infirmière, Mme Sylvie L'Espérance, aura le défi de défier M. Guy Chevette, leader parlementaire du PQ. Dans Rousseau, comté charnière entre Lanaudière et les Laurentides, le député Robert Thérien a été confirmé candidat libéral.

Dans Laval, MM. Jean-Pierre Bélisle (Mille-Îles) et Jean Joly (Fabre) tenteront de garder leur comté au PLQ. Dans Vimont, c'est un jeune homme de 25 ans, M. Benoît Fradet, qui deviendra lundi prochain candidat libéral. Il remplacera M. Jean-Paul Théorêt, entré dans la lutte à la mairie de Laval. M. Fradet est membre du comité exécutif des jeunes de Vimont, en plus d'être impliqué dans la Commission jeunesse du PLQ.

Dans Chomedey et Laval-des-Rapides, enfin, rien n'est encore joué. Des rumeurs persistantes envoient Mme Lise Bacon à Paris, au poste de Délégué du Québec. Quant à M. Guy Bélanger, il est encore indéfini. On dit à Laval qu'il attend la décision de Mme Bacon car il a plongé dans l'arène provinciale, en 1985, dans le but d'être nommé ministre. Si Mme Bacon part, il estime meilleures ses chances d'accéder au cabinet.

Les libéraux courtisent un successeur de Lincoln

JOYCE NAPIER

Le Parti libéral du Québec aurait déjà assuré la succession de l'ancien ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, dans le comté de Nelligan.

Il s'agit de David Allnutt, 40 ans, conseiller en gestion et professeur à l'Université Concordia, un homme qui a déjà goûté à la chose politique, de 1974 à 1976.

Lors d'une entrevue téléphonique avec La Presse, M. Allnutt, un ami de Robert Bourassa, a confirmé avoir été approché par les hautes instances du parti, qui lui ont suggéré de se présenter dans le comté de Nelligan où il réside d'ailleurs avec sa femme, une francophone, et ses trois enfants.

«Si j'hésite encore c'est pour des raisons d'ordre personnel», a-t-il dit.

Natif de Sherbrooke, M. Allnutt, qui est parfaitement bilingue, veut tenter de faire le pont entre les communautés anglophone et francophone, estimant que sa situation lui permet de comprendre «le revers de la médaille».

Il a dit ne pas craindre la controverse, rappelant s'être fait traiter de traître en 1975, alors qu'il était adjoint du mi-

nistre de l'Éducation, François Cloutier, alors responsable de la Loi 22. M. Allnutt était encore adjoint quand l'ancien ministre Jérôme Choquette, alors ministre de l'Éducation, a démissionné à cause de cette loi.

Toujours à titre d'adjoint il était responsable d'une clause de cette loi sur la langue de l'enseignement qui stipulait que les enfants devaient passer des tests d'aptitude avant d'être admis soit à l'école française, soit à l'école anglaise.

Aujourd'hui, il se dit disposé à aborder sans réserve le sujet peu apprécié de la communauté anglophone de la loi 178.

«Cette loi est nécessaire. Le Québec francophone a besoin de ce symbole», a ajouté M. Allnutt.

Le président du comté de Nelligan, Jean-Pierre Gravel, a noté que M. Allnutt était un «excellent choix», mais qu'on n'annoncerait que d'ici plusieurs semaines le nom du candidat aux prochaines élections. Il n'a pas caché que plusieurs militants dans le comté préféreraient avoir un candidat francophone. Toutefois, a précisé M. Gravel, étant donné que des 125 comtés seuls sept sont anglophones, Nelligan devra nécessairement demeurer un de ceux-ci.

La dernière session aura été celle de l'opposition, estime le Parti québécois

SUZANNE DANSEREAU

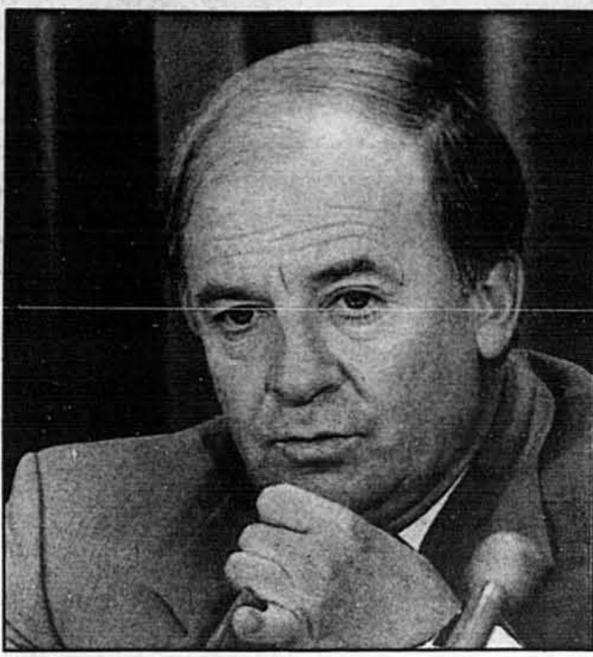
La session parlementaire qui vient de se terminer à l'Assemblée nationale aura été celle de l'opposition, estime le chef péquiste Guy Chevette.

Dressant hier un bilan positif de l'action du Parti québécois en Chambre, M. Chevette a déclaré: «Nous avons démontré par la rigueur, par le travail, la force de travail, que nous étions capables de constituer une véritable opposition. Je pense que cette session a été la nôtre».

L'affaire du zonage à Laval et celle de la commission scolaire Davignon ont permis au Parti québécois de marquer des points contre le gouvernement Bourassa, croit M. Chevette qui promet de continuer de talonner l'administration libérale en dehors de la Chambre si d'autres informations concernant ces affaires venaient à être connues.

Le domaine où le PQ «a remporté ses épaulettes» est celui de la moralité publique, ajoute le chef péquiste.

«Rappelez-vous quand les rouges étaient dans l'opposition, quand M. Pagé a fait faire une enquête qui a coûté je ne sais combien d'argent sur la pornographie à l'Assemblée nationale et une autre sur l'écoute électronique. Des affaires qui se sont avérées



Guy Chevette

des balounes», a-t-il poursuivi.

«Cette fois, ce n'est pas le cas. Nous avons été rigoureux, très minutieux dans notre travail, très

responsables, contrairement à ce qu'avaient été les libéraux au moment où ils siégeaient dans l'opposition».

M. Chevette déplore cependant l'attitude de M. Bourassa dans le dossier du zonage: «Chaque fois qu'on a posé une question au premier ministre, il a tenté de garocher de la boue dans les plates-bandes péquistes. C'est là une bien piètre façon pour un homme qui a à coeur la moralité publique de se défendre. Son premier souci est de beurrer tout le monde au lieu de faire la lumière et le nettoyage qui s'imposent».

Profond malaise

Selon M. Chevette, il semble y avoir un «profond malaise» au sein de l'équipe gouvernementale.

Depuis trois ans, dit-il, au plan législatif, il y a eu des échecs, des reculs, de l'indécision, de l'immobilisme et de la négation des engagements pris. A titre d'exemple: l'aide sociale et la réforme du code du travail, la loi 140 et la loi 144 sur les assistés sociaux, l'accès des femmes au foyer au Régime des rentes du Québec et les 1 000 lits dans les centres d'accueil.

Quant à l'équipe, son bilan est inquiétant. On peut déjà calculer que six ou sept ministres importants partiront et qu'une dizaine de députés feront de même, alors qu'ils seraient assurés que leur gouvernement sera reporté au pouvoir, faisait valoir le PQ.

«La seule caution morale qu'il restait au gouvernement Bourassa était le ministre Claude Ryan. Mais à cause de son attitude dans le dossier de la commission scolaire Davignon, M. Ryan a perdu cette apparence de caution morale, croit le chef du PQ».

«Il ne reste pas d'équipe, conclut hier M. Chevette. Il reste un chef entouré de bonhommes au bunker qui dirigent le trafic».

DES BONS PRIX PLEIN LES BRAS!

Peinture lustrée au latex acrylique Blanc (02-409)

28⁸⁸\$

ou moins les 4 litres

Peinture mate au latex acrylique Blanc hiver (02-009)

26⁸⁸\$

ou moins les 4 litres

Peinture lustrée à l'alkyde Blanc mouette (02-309)

27⁸⁸\$

ou moins les 4 litres

LA VENTE D'EXTÉRIEUR CROWN DIAMOND

Email brillant pour planchers d'intérieur et d'extérieur Gris tuile (02-230) Gris mouette (02-231)

24⁸⁸\$

ou moins les 4 litres

CROWN DIAMOND

Gacourte en toute confiance!

Cette offre se termine le 25 août 1989.

Des colloques pour étudier les problèmes des jeunes

Le gouvernement libéral a commencé, hier, une série de colloques, réunissant travailleurs sociaux, avocats, directeurs et employés de centres communautaires, membres de la Protection de la jeunesse, et enseignant dans le but de cerner les problèmes des jeunes québécois.

Christos Sirros, député de Laurier et organisateur des colloques, a expliqué qu'il a reçu il y a trois semaines un mandat de Robert Bourassa d'étudier les problèmes et d'élaborer un rapport sur le sujet. Le colloque d'hier portait sur les relations interraciales et la violence chez les jeunes. A l'automne, le gouvernement se propose d'organiser une autre série de rencontres portant sur les thèmes du suicide chez les jeunes, de la toxicomanie et du phénomène des gangs.

Interrogé sur l'éventualité d'une campagne électorale cet automne, M. Sirros a répondu qu'une élection ne doit pas freiner de telles initiatives. Il a ajouté que les rencontres ne seront que reportées à une date ultérieure.

Une assistante sociale, présente aux réunions d'hier a fait part de son intérêt pour les interventions des gens qui comme elle travaillent avec les jeunes à l'école ou dans des centres d'accueil ou des centres communautaires. Elle ne nourrit cependant pas l'espoir que le gouvernement agira avec célérité dans ce dossier.

Lise Gervais, du bureau de Consultation jeunesse, estime que si le gouvernement commence à s'intéresser à la question c'est parce que le phénomène des gangs prend de l'ampleur et qu'il craint que tôt ou tard, il perdra le contrôle de la situation, comme c'est le cas d'autres grandes villes comme New York ou Los Angeles.

Brico Centre	KIRKLAND MONTRÉAL LASALLE ANJOU	694-1173 270-2110 366-3994 353-8861	LONGUEUIL BROSSARD LAVAL	468-4434 672-0722 688-8320	Val Royal	CARTIERVILLE TERREBONNE BELOEIL	333-8140 471-1122 467-3358
LAVAL	POINTE-AUX-TREMBLES	ROSEMONT	TÉTREAULTVILLE	PLATEAU MONT-ROYAL			
Goineau et Bousquet 2121, boul. Labelle Chomedey (Laval) Qc 682-9090	Latendresse & Fils Inc. 12820, Sherbrooke est Pointe-aux-Trembles, Qc 498-7455	Quincaillerie A. Lalonde Ltée 3113, Masson Montréal, Qc 728-3637	Quincaillerie Ste-Claire 9215, Sherbrooke Montréal, Qc 351-5970	Jacques Adam Inc. 1950, Laurier est Montréal, Qc 521-6250			
Goineau et Bousquet 164, boul. des Laurentides Pont-Viau (Laval) Qc Tél.: 667-9770	Latendresse & Fils Inc. 11837, Notre-Dame est Pointe-aux-Trembles, Qc 645-8874	Quincaillerie J.P. Berthelet 2199, Marie-Anne est Tél.: 525-4933 2534, Beaubien est Tél.: 727-5009 Montréal	Quincaillerie de l'Est Enr. 8240, Hochelaga Montréal, Qc 353-0030	REPENTIGNY			
Matériaux Millwork Ltée 3838, St-Martin Chomedey (Laval) Qc 688-3082	GENTRE-SUD	L'ASSOMPTION	LONGUE-POINTE	RIVE-SUD			
Colobar de Pont-Viau Enr. 357, boul. des Laurentides Pont-Viau (Laval) Qc 667-7200	Guy Trouve-Tout Enr. 1359, Ontario est Montréal, Qc 525-5620	Matériaux Charles Godfrind Inc. 1156, Bas L'Assomption Nord L'Assomption, Qc 589-2201	Quincaillerie Paul Rivet Inc. 5771, rue de Marseille Montréal, Qc 255-7472	Quincaillerie J. Lebeault Inc. 193, St-Charles ouest Longueuil, Qc 646-5530			
CROWN DIAMOND	MONTRÉAL-NORD	TERREBONNE	SECTEUR VERDUN	VILLERAY			
	Quincaillerie Classique Inc. 12275, boul. Roland Montréal-Nord, Qc 323-2114	Quincaillerie J. Raymond 193, St-Louis Terrebonne, Qc 471-1809	Laurier Décor 5200, avenue Verdun Verdun, Qc H4N 1K1 769-9278	Laurier Décor 1216, Bélanger est Montréal, Qc 272-1286			

Une déclaration assermentée ne suffit pas pour imposer la tutelle à Saint-Laurent

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Paradis, a de nouveau refusé hier d'imposer une tutelle à l'administration municipale de Saint-Laurent, malgré l'intervention du conseiller municipal Peter Gold qui, sous serment, affirme que le maire Marcel Laurin et le conseiller Jean-René Taschereau, tous deux de la même étude légale, ont abusé de leurs pouvoirs pour favoriser le spéculateur Henri Paquin, assassiné le 12 octobre 1988.

La déclaration assermentée de M. Gold a été déposée hier à l'Assemblée nationale par le critique de l'opposition, le député Francis Dufour, de Jonquière. Le ministre Paradis a rétorqué qu'il avait reçu depuis un an une « kyrielle de de-

mandes de mise en tutelle » mais que pour le moment le conseil de Saint-Laurent agissait normalement. Le ministre a toutefois précisé que son ministère suivait attentivement le déroulement des activités dans cette municipalité.

M. Gold a rédigé sa déclaration assermentée le 3 mai dernier. Les faits qu'il évoque sont les suivants:

■ en 1986, le maire Laurin et le Parti municipal, à l'unanimité, ont imposé une réserve foncière pour établir un projet résidentiel, Le Nouveau Saint-Laurent;

■ le conseil, à l'époque, a recommandé l'imposition de cette réserve pour empêcher la spéculation par les promoteurs immobiliers;

■ un an plus tard, en 1987, un des plus importants clients des notaires Laurin et Taschereau, M. Henri Paquin, a acheté une large lisière de ce terrain réservé pour le Nouveau Saint-Laurent;

■ MM. Laurin et Taschereau ont par la suite systématiquement réclamé au conseil que soit abandonné les réserves, soutient M. Gold;

■ sur une période de 16 mois, les

notaires Laurin et Taschereau auraient touché \$175 000 en honoraires pour des transactions impliquant M. Henri Paquin;

■ M. Gold considère que les agissements des notaires Laurin et Taschereau sont immoraux et révèlent un conflit d'intérêt flagrant.

La haute technologie

M. Gold va encore plus loin en reprochant au maire Laurin et au conseiller Taschereau d'avoir touché des honoraires pour une transaction entourant l'établissement du Parc de haute technologie à Saint-Laurent.

Encore une fois, une réserve foncière devait être imposée pour éviter la spéculation mais, le 3 juillet 1988, soutient M. Gold, les notaires Laurin et Taschereau ont tous deux agi dans une transaction de vente de terrains par la compagnie Alexis Nihon à la compagnie Belcourt, transaction de plus de \$9 millions.

Les membres du conseil n'ont jamais été informés, soutient M. Gold, que ces lots seraient exclus de la réserve du Parc de haute technologie.

Le conseiller Gold affirme que

l'offre d'achat incluant la recherche des titres et la préparation de l'acte de vente, ont été faits et rédigés par le notaire de la compagnie Belcourt, Me Mortimer Dolman, et qu'à la dernière minute le

notaire Laurin a été substitué simplement pour passer l'acte de vente et le notaire Taschereau pour passer les actes hypothécaires avec la Banque royale.

M. Gold soutient donc que les

deux notaires, membres du conseil de Saint-Laurent, étaient en conflit d'intérêts, ayant participé au vote impliquant leur client Belcourt sur les terrains affectés par les réserves.

Marcel Léger envisage un retour

JOYCE NAPIER

Alors qu'une élection provinciale pointe à l'horizon, deux des anciens piliers du Parti québécois, Marcel Léger et Bernard Landry, songent à revenir à la vie politique.

En entrevue téléphonique à La Presse, l'ancien ministre de l'Environnement a confirmé avoir été approché par le PQ il y a trois mois et que dès lors s'est amorcée chez lui ce qu'il appelle une « période de réflexion ».

« On me pousse de tous les côtés, du côté du chef et du côté du comté », a-t-il dit, ajoutant qu'il est en pleine période de réflexion.

M. Léger a noté que tant l'association de son ancien comté de Lafontaine (ubdivisé depuis pour former aussi un nouveau comté de Pointe-aux-Trembles), que le chef du PQ, Jacques Parizeau, exercent sur lui des pressions pour qu'il se présente sous la bannière du parti qu'il a quitté lorsqu'il a été défait aux élections du 2 décembre 1985.

Lui qui a mis sur pied sa maison de sondage il y a trois ans, M. Léger se sent déchiré. Les pressions du parti ont commencé en février dernier. Au début, l'idée lui semblait alléchante. Plus le moment des élections approche, toutefois, et moins il a envie de se « lancer dans l'arène ».

Pour être plus concret, a-t-il dit, la décision penche en ce moment vers le « non » à 60 p. cent. Il croit toutefois, en se fondant sur certains sondages, avoir de fortes chances de remporter le siège de son comté.

Deux facteurs pèsent dans la balance, a-t-il dit. D'un côté, son ancien allié politique et ami, Jacques Parizeau, « orthodoxe » comme lui, le réclame sans relâche. Le parti a « toujours pris pour acquis que je reviendrais », dit-il, ajoutant que cela rend sa décision d'autant plus difficile.

De l'autre côté, sa femme et ses cinq enfants lui font valoir qu'il doit penser à lui, à sa maison de sondage, à sa famille.

On sait que les anciens ministres Pauline Marois et Denis Lazure sont à nouveau candidats péquistes. Des rumeurs circulent aussi quant au retour de Camille Laurin et Bernard Landry.

Bernard Landry

De son côté, un autre membre de la vieille garde péquiste, Bernard Landry, ancien ministre aux Affaires Internationales, considère toujours la possibilité d'un retour à la politique.

En entrevue téléphonique à La Presse, M. Landry, 52 ans, ancien député de Laval-des-Rapides, a indiqué que le parti exerçait sur lui des pressions afin qu'il se présente comme candidat aux prochaines élections. Ces pressions viendraient tant du chef du PQ, Jacques Parizeau, un ami de longue date, que d'une quinzaine d'associations de comtés de la région de Montréal.

L'ancien ministre a dit ignorer dans quel comté il se présenterait s'il décidait de faire le saut. Il devrait alors choisir un autre comté que celui qu'il a déjà représenté, un candidat y ayant été choisi.

M. Landry, professeur en économie internationale à l'UQAM depuis sa défaite en 1985, a indiqué qu'il voulait prendre encore quelques semaines de réflexion pour des motifs d'ordre reliés à la famille.

TIRAGES DU 16 JUIN 1989 AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL SAINT-LUC

TIRAGE À 1.00\$

1^{er} prix: n° 9450 — André Girard
2^e prix: n° 1689 — Claire L'Écuyer
3^e prix: n° 7277 — Manon Blanchard
4^e prix: n° 25861 — Lucie Blanchette
5^e prix: n° 1677 — J. Thibault

TIRAGE À 2.00\$

1^{er} prix: n° 39962 — Mariette Filiatrault
2^e prix: n° 50201 — Rolland Courteau
3^e prix: n° 3918 — Léon Lebel
4^e prix: n° 29690 — Michelle Robillard
5^e prix: n° 17901 — Raymond Daigle

La Fondation de l'Hôpital Saint-Luc remercie sincèrement tous les participants, commanditaires et bénévoles qui ont contribué au succès de cette activité.

ATTENTION DÉTAILLANTS

Le mois de juillet nous revient.

Et de même le cahier spécial

SUPER-AUBAINES D'ÉTÉ

le mercredi 5 juillet 1989.

Placez-y votre publicité

à demi-tarif

et rejoignez ainsi des milliers de consommateurs à l'affût d'aubaines estivales.

Réservation d'espace: avant le mercredi 28 juin 1989.

La Presse

Pour plus de renseignements communiquez avec votre représentant publicitaire ou composez le

285-6909

8,9%*!

Plus que génial!

Un taux de crédit qui s'applique à toutes les Pulsar, tous les camions Costaud, toutes les Stanza, Micra, Sentra! Vous pouvez même emprunter le montant total de votre achat! 8,9% (pour une période de 12 à 24 mois), 9,9% (25 à 36 mois) ou 10,9% (37 à 48 mois)*!

Et ce n'est pas tout! En plus de profiter d'un taux de crédit extraordinaire, vous pouvez profiter des offres spéciales de Nissan sur les Micra, Sentra et Costauds KingCab «super-équipés»[†]

Voilà une offre qu'on ne peut laisser passer... alors passez vite chez votre concessionnaire Nissan, et profitez-en! C'est plus que génial! C'est Nissan.

[†] La Micra: toit ouvrant, 5 portes, garnitures spéciales, radio MA/ME, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs.

La Sentra DLX: avec climatisation, garnitures spéciales, radio MA/ME, lecteur de cassette, 4 haut-parleurs et direction servo-assistée.

Le Costaud KingCab DLX: avec sièges arrière, sièges baquets en tissu, moquette, radio MA/ME, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs et direction servo-assistée.

* Les taux de crédit s'appliquent aux voitures Nissan Micra, Sentra, Stanza, Pulsar et aux camions Costauds neufs. Par exemple, pour un crédit de 10 000 \$ durant une période de 48 mois, à 10,9% approx., les mensualités seront de 257,97 \$. Le coût de l'emprunt est de 2 382,55 \$.

Offre en vigueur pour un temps limité. Crédit sujet à approbation. Pour plus de détails, voir votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain™

«C'était un enfer ces blocs de glace»

Les premiers rescapés du «Maxim Gorki» débarquent à Duesseldorf

Agence France-Presse
DUESSELDORF

Les traits tirés, les yeux rougis par le manque de sommeil, mais un immense soulagement lisible sur tous les visages, les premiers passagers du paquebot soviétique Maxim Gorki endommagé mardi par un iceberg ont débarqué hier à l'aéroport de Duesseldorf.

Une foule nombreuse de journalistes, de parents et amis les bras chargés de bouquets de fleurs, les attendaient, impatients d'avoir leurs premières impressions ou de les serrer dans leurs bras.

«Mon Dieu, c'était un enfer, ces blocs de glace de plusieurs mètres de haut», a raconté l'un des passagers du Maxim Gorki qui promenait essentiellement des Allemands de l'Ouest retraités. «Sept heures et demie dans les glaces, sur un petit bateau de sauvetage» ajoutait un autre. «Il y a eu brusquement un choc, nous étions au lit, et j'ai gardé encore mon pyjama sous mon manteau», a poursuivi un autre.

Les plus mauvais souvenirs, pour la plupart d'entre eux, viennent de l'attente angoissée des secours dans le froid, la brume, la gîte du navire et les vagues qui se couaient durement le paquebot de croisière.

Tous n'en ont pas pour autant perdu leur sang-froid, tel ce Français de 68 ans, un ingénieur retraité, Maurice Préneux. «Je me trouvais par hasard sur le pont», a-t-il raconté, «je suis aussitôt descendu chercher ma caméra dans la cabine». A aucun moment, affirme-t-il, il n'a eu l'impression de courir un danger.

«Mais le plus impressionnant pour moi, c'était la panique des gens à bord, surtout celle des femmes seules qui criaient «C'est fini, c'est fini».

Pour Maurice Préneux, qui vit depuis 40 ans en RFA, cet accident ne l'empêchera pas de faire d'autres croisières. Sa femme ouest-allemande Johanna, 65 ans, semble toutefois beaucoup plus éprouvée et peu encline à tenter une nouvelle aventure.

Dans un coin de l'aéroport, au milieu des effusions des retrouvailles, retentit soudain un hymne religieux: «Dieu, nous te louons...». Un pasteur proche d'une des familles rescapées a entonné le chant que tous ont repris en chœur.

Après l'émotion, des revendications ont été également expri-

mées: des passagers se sont plaints d'avoir été contraints d'abandonner la plupart de leurs bagages, leurs bijoux et leur argent sur le paquebot soviétique.

Les presque 600 passagers du Maxim Gorki, qui a interrompu sa croisière près de l'archipel du Spitzberg après avoir heurté un iceberg dans la nuit de lundi à mardi, ont été rapatriés de Norvège dans deux avions charters pour Duesseldorf et Hambourg.

Des passagers fuient le Maxim Gorki au moment où celui-ci était en perdition dans les glaces.

PHOTO Reuter



DORLOTEZ-VOUS UN PEU!

LA BAIE VOUS Y INVITE DU 23 JUIN AU 8 JUILLET

Le «walkman» fête ses 10 ans Les sceptiques ont été confondus

Agence France-Presse
NEW YORK

«Vous êtes complètement fous. Ça n'enregistre même pas et ça coûte \$ 200. Votre walkman n'ira jamais très loin», prophétisaient les sceptiques. Pourtant, le 1^{er} juillet prochain, le baladeur célébrera son dixième anniversaire dans la gloire, avec plusieurs dizaines de millions d'appareils en usage dans le monde entier.

L'ingénieux engin, dont le premier exemplaire a été mis au point par la firme japonaise Sony, «a changé la manière dont le monde écoute la musique, il a changé nos modes de vie», estime un responsable de Sony, Tom Harvey.

L'origine du baladeur — commercialisé sous le nom de «walkman» — qui permet d'écouter en stéréophonie la radio ou des cassettes où que l'on se trouve sans déranger ses voisins, est controversée.

Selon les uns, le président de Sony, M. Akio Morita, amateur à la fois de musique et de golf, aurait demandé à l'équipe de chercheurs de la firme de mettre au point un appareil lui permettant d'écouter commodément de la musique sur le green.

Une autre version veut que le baladeur soit né de la colère de M. Morita, exaspéré de ne pouvoir échapper, chez lui, à la stéréo assourdissante de ses enfants. «Faites cesser cette musique», se serait-il écrié un jour, donnant ainsi le coup d'envoi, en 1978, aux recherches qui aboutirent, un an plus tard, à la fabrication par son entreprise du premier walkman, le TPS-L2, réalisé à partir d'un modèle conçu par le fondateur de Sony, Masuru Ibuka.

Succès rapide

Les commerçants se sont montrés sceptiques, doutant que le nouvel appareil, incapable alors d'enregistrer et d'un coût relativement élevé, puisse séduire le public, se souvient Tom Harvey. Mais le succès fut rapide.

En 1984, Sony avait déjà produit dix millions de baladeurs, depuis la création de cet appareil, promu en 1982 gadget de l'année par le magazine américain Time. En 1987, ce chiffre atteignait 50 millions. Actuellement, plus de 50 millions de baladeurs fabriqués par Sony sont en usage dans le monde, dont la moitié aux Etats-Unis, selon la firme.

Des dizaines d'entreprises concurrentes, constatant ce succès, se sont rapidement lancées dans la production de baladeurs.

Le prix du walkman, au départ d'environ \$ 200, n'a cessé de chuter. Si celui de la princesse Diana, plaqué or, vaut une fortune, les modèles les plus élémentaires se vendent aux Etats-Unis une quinzaine de dollars.

Le baladeur s'est en effet diversifié, se dotant de systèmes d'enregistrement, de radios perfectionnées. Il existe des baladeurs spéciaux pour plongeurs ou pour sportifs.

En outre, le walkman a désormais des cousins. Les fanatiques de disques compacts disposent du «discman», un lecteur portable, et les drogués de télévision peuvent s'adonner partout à leur passion grâce au «watchman», une mini-télé portable.



JEAN NATÉ
Bain moussant. 1 l (valeur 30\$)
9,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



PEARS
Emballage de 12 savons. Pains de 75 g. 12,99 l'emb.
Produits de beauté, rayon 250



NUNA
Savon démaquillant hypo-allergène, pour le visage, à base de glycérine. Pains de 100 g. Emballage de 3. 4,99 l'emb.
Produits de beauté, rayon 250



FA
20% à 30% de rabais. Gel pour la douche. 400 ml. Prix après-lancement. 8,95 Solde 6,99 ch. Mousse pour le bain. 1 l. Ord. 28,95 Solde 19,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



BAYCREST
33% à 40% de rabais. Savons à l'avoine ou à la lanoline. Six pains géants de 150 g. Ord. 5,99 Solde 3,99 Savon d'invité, 6 pains de 45 g. Ord. 3,49 Solde 1,99
Produits de beauté, rayon 250



VITABATH
20% à 25% de rabais. Gel pour le bain. Variété de fragrances: plus, citron, rose et vert printemps. 600 g. Ord. 33\$ à 35\$ Solde 24,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



ÉPONGES DE MER NATURELLES
Petites. 9,99 ch. Moyennes 12,99 ch. Grandes. 15,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



PERLIER
Crème au miel, pour le bain. 500 ml. (Valeur 25\$) 12,49 ch.
Produits de beauté, rayon 250



IMPORTATION
Mousse pour le bain au parfum de pomme verte, mangue, orange sauvage, pin et sel marin. 1 l. 7,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



LOOFA
Éponge végétale naturelle. (Valeur 7,99) 4,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



MARTINI
Éponges importées d'Italie, en forme de banane, fraise, citron, pomme, orange et ananas. 5,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



KLORANE
Offre de lancement! Shampooing vacances. 150 ml. 7,99 ch. Mousse coiffante vacances. 100 ml. 7,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



ALGEMARIN
25% de rabais sur la mousse pour le bain. Formats 125 ml à 900 ml. Ord. 8,25 à 36,50 Solde 6,19 à 27,38 ch.
Produits de beauté, rayon 250



PA POUTSANIS
25% de rabais. Savons à la glycérine, non parfumés. Emballage de 3 pains de 110 g. Prix-lancement. 2,39 Solde 1,79 ch.
Produits de beauté, rayon 250



KAPPUS
Savons à la glycérine, au parfum de pomme verte, citron, mandarine, pêche et abricot. 125 g. 3 pour 4,99
Produits de beauté, rayon 250



MAURER ET WIRTZ
40% de rabais. Trois savons à la glycérine. Pains de 125 g. 5,99 l'emb. Trois savons au parfum naturel. Pains de 125 g. 5,39 l'emb.
Produits de beauté, rayon 250



OMBRA
Produits à 98% biodégradables. Mousse pour le bain. 1 l. Prime: gel pour la douche et le bain. 300 ml. (Valeur 17,50) 9,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



BRONNLEY
25% de rabais. Savon de 75 g dans un contenant de voyage en plastique. Choix de 5 parfums de fleurs. Ord. 3,99 Solde 2,99 ch.
Produits de beauté, rayon 250



HENRI BERNARD
Savons à la glycérine faits à la main. Pains de 100 g. Parfums de fleurs et de fruits. 79¢ ch.
Produits de beauté, rayon 250

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN BAIN TOURBILLON PERSONNEL!

Vous avez jusqu'au 8 juillet pour participer au tirage d'un bain tourbillon personnel Home Spa de Regina, aucun achat requis. Le prix comprend: unité de commande avec minuterie de 30 minutes, tapis et tuyau de branchement. Les détails de ce tirage sont disponibles au rayon des produits de beauté à la Baie.

Les quantités sont limitées. Prix en vigueur jusqu'au 8 juillet.



VOS CARTES SONT MAÎTRESSES! Nous ne brigifions pas les cartes. A la Baie, vous pouvez d'un grand crédit!

C'EST AUJOURD'HUI L'OUVERTURE DE NOTRE NOUVEAU MAGASIN LA BAIE DES PROMENADES ST-BRUNO! VENEZ CÉLÉBRER AVEC NOUS!

